

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
DE LA MINE D'APATITE DU LAC À PAUL AU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
PAR ARIANNE PHOSPHATE INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 26 mai 2015 à 19 h
Centre multifonctionnel Michel-Simard
257, rue Saguenay
Saint-Fulgence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 MAI 2015	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
GROUPE DE VILLÉGIATEURS DU LAC ROUVRAY	4
M. Louis-René Bélanger	
M. Deny Dufour	
M. Langis Duchesne	
MADELEINE BOUCHARD	18
REGROUPEMENT DU LAC GRAND	29
M. Denis Bouchard	
LES TROIS PREMIÈRES NATIONS Mashteuiatsh, ESSIPIT, PESSAMIT	34
Mme Hélène Boivin	
M. Marc St-Onge	
M. Jack Picard	
ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY	46
M. Carl Laberge	
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD	53
M. Laurent Thibeault	
M. Jean Gagnon	
REPRISE DE LA SÉANCE	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE	66
M. Gilbert Simard	
M. FRÉDÉRIC LEBRUN.....	70
SYNDICAT DES SALARIÉS DE LA SCIERIE DE SAINT-FULGENCE	72
M. Martin Morissette	
M. Éric Larouche	
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY.....	76
M. Gérald Savard	
M. Steeve Lemire	
CHARLES LAROUCHE ET ALAIN LAROUCHE	88
COALITION POUR QUE LE QUÉBEC AIT MEILLEURE MINE	92
Mme Dominique Bernier	

**SÉANCE DU 26 MAI 2015
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean par Arianne Phosphate inc.

10

Avant de procéder, je vous demande de vous assurer que vos cellulaires sont soit éteints ou en mode réunion. Merci.

15

Je suis Anne-Marie Parent et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Pour ce faire, je suis secondée par le commissaire Jacques Locat.

20

L'équipe de la Commission est aussi composée de monsieur Jasmin Bergeron, analyste, de madame Renée Poliquin qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission, ainsi que de monsieur Luc Nolet qui est conseiller en communication, et monsieur Pierre Dufour, responsable de la rediffusion.

25

Monsieur Yvan Tremblay analyste, monsieur Jean-François Bergeron et madame Ginette Otis, agente de secrétariat, complètent cette équipe.

30

Nous sommes également assistés ce soir d'une équipe du Centre de services partagés du Québec, composée de monsieur Richard Grenier, responsable de la logistique, et de monsieur Michel Guimond, responsable de la sonorisation.

35

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés à distance et retranscrits par madame Denise Proulx, notre sténographe officielle. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site Web du BAPE.

40

Nous avons tenu les 28, 29 et 30 avril derniers la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

Ce soir, nous abordons la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou encore de proposer des modifications au projet.

45 Le déroulement de la séance est le suivant! D'abord, nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 12 mai dernier, leur intention de faire une présentation verbale de leur mémoire et dont la présentation est prévue pour ce soir, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence, afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

50 Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes. Au besoin, la Commission d'enquête échangera avec les présentateurs des mémoires afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

55 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de dix (10) minutes pour faire leur présentation.

60 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

65 Douze (12) présentations sont prévues à l'horaire de la soirée.

70 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes.

Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

75 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

80 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier les faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa

présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées mais bien de corriger des données erronées.

85 Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir trois cents (300) personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de deux cents (200), alors on peut rectifier ce fait.

90 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels.

Les rectifications pourront aussi se faire au cours de la semaine prochaine par écrit.

95 La Commission d'enquête pourrait, au besoin, demander au promoteur de venir répondre à ses questions après la présentation de vos mémoires.

100 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et sur le site Web du BAPE et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux.

105 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations, de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet qui est à l'étude.

110 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 26 août. Par la suite, le ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

115 Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale.

C'est à la lumière de ces deux (2) rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

120 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront
disponibles dans les centres de documentation ainsi que sur le site Web du BAPE et pourront être
consultés par Internet aux centres de consultation de la région. L'adresse des centres est
disponible à l'arrière de la salle.

125 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission
d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

130 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni
d'une déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un
questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

135 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir
le questionnaire que vous trouverez sur vos chaises et qui sont disponibles à l'entrée de la salle et
de les remettre au secrétariat avant de quitter en fin de soirée.

140 Votre opinion a l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à
l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

140 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
GROUPE DE VILLÉGIATEURS DU LAC ROUVRAY

145 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors nous sommes maintenant prêts à débiter les mémoires.

J'invite nos premiers participants à venir faire leur présentation. Il s'agit du Groupe de
villégiateurs du lac Rouvray représenté par Deny Dufour, Langis Duchesne et Louis-R. Bélanger.

150 **PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :**

Bonsoir madame Parent, bonsoir monsieur Locat.

155 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :

160

Je me présente, Louis-René Bélanger. Je vous remercie de l'opportunité de présenter le mémoire du lac Rouvray.

PAR LA PRÉSIDENTE :

165

Vos deux (2) collègues ne seront pas ici pour présenter? Ah, ils sont avec vous, est-ce qu'ils veulent prendre place à l'avant?

Alors la parole est à vous.

170

PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :

175

Afin de rendre ça moins aride, on a fait une petite présentation PowerPoint pour pas simplement lire intégralement le texte, pour que ce soit moins difficile, puis aussi peut-être pour que ce soit un peu plus bref, pour laisser du temps pour la discussion.

Alors les objectifs de la présentation, madame, c'est d'abord de vous présenter les caractéristiques halieutiques du lac Rouvray, sa faune et sa villégiature.

180

On veut sensibiliser le BAPE au bruit inhérent à un trafic de camions lourds près du débarcadère du lac Rouvray, puis on veut présenter les impacts négatifs sur l'environnement engendrés par la création d'un nouveau chemin au sein de terres vierges humides au sud du lac Rouvray, le tracé B3.

185

Alors voici le lac Rouvray! C'est un grand lac. Je ne sais pas si la flèche peut agir de pointeur, là? Je ne pense pas, c'est malheureux, puis on n'a pas de pointeur laser, je pense? Ah, merci.

190

Le lac Rouvray, c'est un grand lac qui a cinquante-quatre kilomètres (54 km) de tour. Avant 1976, ça s'appelait le lac Huards parce qu'il y a de nombreux huards sur le lac. Depuis l'avènement des zecs, ils ont appelé ça le lac Rouvray ici, puis ici ils appellent ça encore le lac Huards.

195

Pour vous donner une idée de la longueur du lac, quand on part du débarcadère ici en bateau puis qu'on s'en va en bas de la baie de 5 milles, c'est un trajet de seize kilomètres (16 km).

Quand on lit sur le dépliant de la Zec Onatchiway que je vous ai mis en annexe, la description du lac Rouvray, on peut lire :

200 «Découvrez le joyau de ce territoire, le lac Rouvray, deuxième plus grand plan d'eau au monde abritant une population pure d'ombles de fontaine indigènes, truites mouchetées.»

205 Alors les biologistes nous disent que c'est de la truite en allopatrie, ça veut dire qu'il n'y a pas d'autres espèces, puis c'est quelque chose qui est rare maintenant. Alors il n'y a pas de contamination par du meunier noir ou par d'autres espèces de poisson, par des poissons appâts, du méné ou quoi que ce soit. C'est un lac qui est encore vierge.

Évidemment, c'est un lac qui est magnifique! Mais qui est d'accès difficile.

210 Et pour la plupart des chalets qui ont été bâtis pendant les années 2000, au moment de la construction, il n'y avait pas de chemin d'accès. Les gens arrivaient, en fait le seul accès arrivait à ce qu'on appelle le débarcadère du lac. Puis le débarcadère, c'est un endroit qui a été aménagé par la zec pour mettre les bateaux à l'eau et également pour faire du camping. Il y a une toilette sèche qui a été aménagée par la zec.

215 Puis au printemps, au début de saison, il y a de nombreuses personnes qui viennent camper au débarcadère du lac pour aller pêcher.

220 Alors au moment de la construction, les gens arrivaient par le débarcadère pour aller porter les matériaux pour leur construction, alors c'est ce qui fait en sorte que vingt-deux (22) des vingt-quatre (24) chalets sont à proximité ou en tout cas dans l'axe de la baie du débarcadère.

Cette baie-là, si je recule ici pour vous la montrer encore, le débarcadère est ici puis tous les chalets, vingt-deux (22) des vingt-quatre (24) chalets sont tous dans cet axe-là ici.

225 C'est une photo que j'ai prise. On voit ici qu'il y a des chalets ici dans l'axe du débarcadère. En fait, le débarcadère est plus à gauche, puis ici, il y a une autre série de chalets à droite.

230 Alors dû à son éloignement ainsi qu'à sa difficulté d'accès, ce lac procure encore aujourd'hui un environnement d'une qualité et d'une tranquillité remarquables.

Maintenant, on sait que la minière Ariane Phosphate veut transporter du minerai par camions jusqu'à Saint-Fulgence. Puis au départ, le tracé qui a été présenté au BAPE, c'est le tracé en rouge ici qui passe au nord du lac Rouvray.

235 Alors pour raccourcir le tracé de neuf kilomètres (9 km), bien là, ils ont proposé le tracé B3 qui est ici en mauve. Alors c'est un tracé de trente kilomètres (30 km) qui va arriver près du lac Rouvray puis qui va ensuite descendre un peu plus loin.

240 Mais ce tracé-là nous pose problème.

245 La première des choses, c'est une nuisance par le bruit, parce que les camions vont devoir ralentir. Qu'ils arrivent d'un sens ou de l'autre, il va falloir qu'ils descendent pour arriver au débarcadère, puis après ça, qu'ils tournent. Comme quand ils vont arriver de la mine, si le projet se fait, ils vont arriver en descendant une trentaine de mètres puis ils vont tourner vers la droite, vers l'est rapidement; puis quand ils vont arriver de l'autre sens, bien, ils vont descendre une côte et ils vont tourner à gauche. Alors ça implique ce qu'on appelle les freins moteurs, les freins Jacob.

250 Alors on a fait des recherches un peu sur Internet, puis c'est pour comprendre, encore le tracé ici, voyez-vous, il faut qu'ils arrivent, puis il faut qu'ils viennent passer près du débarcadère puis qu'ils tournent subitement, puis quand ils arrivent de l'autre sens, ça va être encore la même chose.

255 Alors ce qu'on sait, il y a d'excellentes informations du ministère des Transports sur Internet. On a mis les documents en annexe.

260 C'est que le fonctionnement d'un moteur diesel, dépendant des marques de camion, bien, ça va de quatre-vingts (80 dB) à quatre-vingt-cinq décibels (85 dB). Ça, c'est pour des camions qu'on appelle normés, les camions qui vont sur la route. Les camions plus gros encore, hypothétiques, de la compagnie Ariane Phosphate, on ne le sait pas; est-ce que c'est des moteurs encore plus gros, est-ce que c'est encore plus bruyant que ça! Ça, c'est les données des camions qu'on rencontre sur les routes.

265 Puis on sait qu'avec le frein Jacob, ça augmente le bruit d'environ dix décibels (10 dB). Mais on sait que c'est logarithmique. Alors une augmentation de dix décibels (10 dB), ça double le bruit perçu par l'oreille humaine.

270 Alors on sait qu'avec un transport ici, c'est le projet de la compagnie, soixante et un (61) camions qui font le trajet aller-retour, ça veut dire que ça fait deux cent quarante-quatre (244) passages de camions pendant vingt-quatre (24) heures, alors ça fait un passage aux six (6) minutes ou, quand ils nous disent qu'ils vont voyager en convoi de deux (2), bien, c'est aux douze (12) minutes. Alors ça veut dire qu'on va être soumis à ce bruit-là de façon constante.

275 Je rappelle que vingt-deux (22) des vingt-quatre (24) chalets sont à proximité ou dans l'axe du débarcadère.

Puis ce qu'on sait également!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Pour des raisons...»)

280

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... d'un grand lac.»)

285

Mon ami Deny ici, quand il est d'un côté du lac, puis les frères Duchesne sont de l'autre côté du lac, le soir, puis que ça parle fort un peu, bien, ils ont un point deux kilomètre (1,2 km), puis ils entendent la conversation d'un bord à l'autre.

290

Puis on sait que les normes acceptables de bruit, on vous a présenté aussi un jugement sur le bruit, puis on en a parlé aussi dans les centres d'information, mais c'est que le niveau, c'est quarante-cinq décibels (45 dB) en ville puis quarante décibels (40 dB) en forêt, à cause du bruit environnant qui est moindre en forêt.

295

Alors toutes ces raisons-là, pour les pointes de bruit de près de cent décibels (100 dB) à toutes les six (6) à douze (12) minutes, jour et nuit, quarante-huit (48) semaines par année pendant vingt-six (26) ans, bien, à proximité d'un lac comme ça, bien, on trouve ça inacceptable.

300

Pour ce qui est des terres humides, je vais aller un petit peu plus vite, pour pas trop gruger mon temps, mais je peux résumer ça. On a un document aussi sur les terres humides, ça, on la trouve facilement sur Internet, puis on vous l'a mis en annexe.

305

C'est que les milieux humides sont très importants comme filtres pour l'écosystème.

Puis dans le fond, si je résume ça ici, c'est que le chemin proposé se situe sur la ligne de faite au sud du Rouvray. La ligne de faite, c'est la ligne de démarcation des eaux. Puis ça passe dans des territoires humides, puis ça va tout simplement couper la fonction de filtre de ces milieux-là.

310

Puis tout ce qui va être mis dans le chemin, bien, les sels déglaçants, les abat-poussières et toutes ces choses-là, bien, ça va ruisseler jusque dans le lac.

Il y a un autre aspect – je vais aller plus vite aussi encore – sur les frayères et les lacs environnants. Tous les détails sont dans le document, mais pour mettre ça plus simple et plus rapide!

315

C'est que dans le tracé proposé, ici, on a encore le débarcadère du lac, puis il y a trois (3) petits lacs ici qui est le lac Lessard, le lac Pétamban puis le lac des Nymphes, bien, c'est trois (3) lacs qui font partie, les biologistes disent que c'est une zone d'intérêt faunique, mais le biologiste Simon Larouche dit que les zones d'intérêt faunique, ils en ont mis à l'est de la zec parce que

c'était pas protégé par la zec, mais il dit, ces lacs-là, c'est la même chose, c'est des lacs en population de truites indigènes en allopatric, puis c'est des lacs qui sont très sensibles.

320

Alors la zec a investi vingt mille dollars (20 000 \$) pour refaire la frayère ici à l'embouchure du lac des Nymphes, puis parce que ces lacs-là sont fragiles mais qui offrent un intérêt de pêche intéressant, bien, ils ont limité la quantité de truites à cinq (5) truites par jour. Ça, vous l'avez sur le dépliant de la zec également. Alors nous autres, on trouve ça spécial un peu de mettre de l'argent pour mettre en valeur des lacs puis, par la suite, on trouve que c'est incohérent de laisser circuler un tel volume de camions juste à côté de ces lacs-là, particulièrement le lac Lessard et le lac Pétamban, les camions vont les frôler.

325

Alors on ne voit pas l'intérêt d'aller pêcher sur des lacs quand il y a des camions comme ça aux six (6) minutes.

330

Bien, le caribou forestier, ça fait la manchette encore dans les derniers jours.

Puis ce qu'on sait, c'est qu'il y a ici, je m'excuse si la photo n'est pas grosse, mais juste passé le débarcadère après, quand on arrive dans le secteur ici près de la baie du printemps, il y a des petits points noirs, puis ce qu'on a appris, c'est que c'est des données de télémétrie qui démontrent qu'il y a la présence d'un troupeau de caribous forestiers qui se situe à cet endroit-là.

335

Puis les forestières n'ont jamais fait de chemin dans cet endroit-là pour deux (2) raisons qui se recoupent, c'est que c'est des milieux humides, puis qui dit milieux humides dit qu'il n'y a pas d'arbres intéressants non plus. Alors c'est un endroit où les caribous sont tranquilles.

340

Puis on savait qu'il y avait eu des communications entre le ministère et la minière, on a essayé de les avoir, puis on s'est fait dire qu'on ne pouvait pas, que c'était confidentiel, puis finalement, grâce à votre intervention quand on a soumis les questions aux premières séances du BAPE, on a réussi à avoir les documents.

345

Puis on a mis deux (2) lettres en annexe du biologiste en chef du MFFP. Il y a une correspondance du 30 janvier puis une autre du 17 février qui sont adressées au promoteur.

350

Puis dans ces deux (2) correspondances-là, le biologiste en chef dit qu'il n'est pas favorable aux propositions soumises, puis il répète l'importance de s'en tenir à des chemins existants.

Puis ça nous a paru spécial d'avoir autant de difficulté à obtenir ces documents-là. Moi, je leur ai dit, coudon, c'est pas un plan d'affaires, comment ça se fait qu'on ne peut pas y avoir accès! Mais finalement, on les a eus.

355

360 Le dernier point que je voudrais adresser ici, c'est la sécurité. Mais en y repensant, j'aurais probablement dû mettre dans la deuxième partie du rapport où on parle de l'ensemble du projet.

Mais la sécurité, pour y revenir brièvement, bien, c'est que ça nous inquiète que de tels camions circulent en cohabitation avec les villégiateurs sur ces routes-là, particulièrement avec le climat des monts Valin.

365 Puis on sait que c'est un trajet qui est plus long que Chicoutimi-Québec. Il n'y a pas d'ambulance à mi-chemin comme on a dans le parc ici.

Airmedic ne vole pas dans les mauvaises conditions météo, s'il vente trop fort, s'il neige, puis il ne vole pas la nuit.

370 Puis on sait en traumatologie, on en avait parlé l'autre fois, qu'il y a ce qu'on appelle le "golden hour", c'est que pour sauver des vies, c'est dans la première heure que c'est important.

375 Alors le temps d'intervention, on trouve ça inquiétant, puis on pense que pour un tel projet d'une telle ampleur, ça prend un plan structuré d'urgence qui dit, bon, à partir de tel et tel kilomètre, ça va être par ambulance, sinon ça va être par hélicoptère. Si les hélicoptères peuvent pas, bien, peut-être qu'il faudrait une station d'ambulances à mi-chemin.

380 Mais il doit y avoir un plan structuré, puis ce plan-là, il y a des coûts inhérents à ça, puis ça doit faire partie du projet.

Ça fait qu'en conclusion, pour la première partie de notre rapport, en raison du bruit à proximité d'un aussi grand lac, étant donné le peu de respect des milieux humides;

385 Considérant l'impact sur les lacs fragiles à proximité;

Considérant l'impact sur le caribou forestier;

390 Considérant que le ministère n'est pas favorable à ce tracé;

Bien, on pense qu'il est primordial d'exclure le tracé B3.

395 Puis d'ailleurs, à la réunion annuelle de la zec le 13 avril 2015, on a ajouté une mention à Varia pour avoir l'appui de la zec, puis on a eu l'appui à l'unanimité pour condamner le tracé B3.

Alors ça, c'est la première partie de notre mémoire.

400 Puis la deuxième partie, je vais lire textuellement mon texte, notre texte, pour vous faire voir que dans l'ensemble du projet, bien, on a des questions, on a des questions, mais surtout des inquiétudes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Au-delà de ces...»)

405 **FIN DE LA LECTURE (Page 12, 3^e paragraphe, 2^e ligne, «... sur le terrain...»)**

Puis c'est bien indiqué dans leurs documents, qu'ils n'ont pas d'études sur le terrain.

410 Puis avec un nombre indéfini d'hypothèses de chemins. Je vous ai présenté la question dans les audiences la première fois, j'ai dit, je ne sais même pas sur quel chemin on vient débattre. Plus on ouvre de cartes, plus on voit qu'il y a des hypothèses; il y en a encore quatre-cinq (4-5) plus bas, puis avec d'autres tracés bleus. On ne sait pas où on s'en va avec ça.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, 3^e paragraphe, 3^e ligne, «Il est facile...»)

415 **FIN DE LA LECTURE (Page 12, 4^e paragraphe, dernière ligne, «... du fleuve.»)**

C'est difficile de compétitionner si c'est à deux cent cinquante kilomètres (250 km), puis que ton compétiteur est à trois kilomètres (3 km) du fleuve.

420 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Le concentré d'apatite...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 12, 6^e paragraphe, 2^e ligne, «... le marché alimentaire.»)

425 Bien, le marché alimentaire, c'est beaucoup dans les produits comme le coke puis le coke diète, puis le pepsi, le pepsi diète, puis tous les colas à couleur brune, puis c'est l'acide phosphorique là-dedans, puis ils le mettent pour des raisons de pH et je ne sais pas trop quoi. Mais ce qu'on sait du côté de la santé, c'est qu'est-ce qui fait qu'un «diète» n'est pas bon alors qu'il n'y a pas le sucre comme dans le régulier, mais entre autres, il y a différentes raisons, mais une de ces raisons-là, c'est l'acide phosphorique qui contribue à des problèmes rénaux, calculs et insuffisance rénale et à ostéoporose, parce que ça compétitionne dans l'absorption du calcium.

430 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Aussi, sur une base...»)**

435 **FIN DE LA LECTURE (Page 13, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «... en 2015...»)**

Développement durable, c'est quoi du développement durable! Bien, du développement durable, c'est qu'il faut prioriser autre chose que juste le rendement économique. Je pense que je

ne m'étendrai pas là-dessus, mais il y a plusieurs points de développement durable, vous les connaissez.

440

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «... il nous paraît...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 13, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «... des monts Valin.»)

445

Pensez à la motoneige, pensez au gars de l'Auberge du 31 qui est venu nous parler de qui va dormir à mon auberge si les camions passent juste à côté? La région, qu'est-ce qui démarque la région ici, c'est le volet récréotouristique. C'est la pêche, c'est la chasse, c'est les monts Valin. Puis c'est le rêve des gens, les gens préparent leur retraite, puis on vient toucher directement à leur rêve, à leur projet de vie en forêt.

450

Alors pour le Québec en plus qui veut se positionner comme leader mondial pour l'empreinte du carbone, on sait que d'ici 2020, ils parlent qu'on devrait diminuer de vingt pour cent (20 %) notre empreinte carbone!

455

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, 3^e paragraphe, 2^e ligne, «... que dire d'un tel projet...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 13, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «... nos décideurs politiques...»)

460

Ça, c'est nos politiciens tant fédéraux que provinciaux, que nos gens de la MRC, puis les maires, et tout le monde ici présent. On souhaite que nos décideurs politiques proposent plutôt une vision à long terme. Une vision à long terme, c'est ce qu'on veut pour nos enfants puis nos petits-enfants, puis c'est de voir plus loin.

465

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Il faut appliquer...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 14, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «... avec l'aide du fédéral...»)

470

Puis je sais qu'il y a des démarches en cours avec le fédéral...

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je vais vous inviter à conclure s'il vous plaît.

475

PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :

Oui, il me reste trois (3) lignes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «... il faut orienter...»)

480 **FIN DE LA LECTURE (Page 14, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «... l'écoulement naturel...»)**

485 Regardez ici, là, je vais aller avec le pointeur, puis ça termine là-dessus, madame, regardez ici, la mine est ici, Forestville, c'est quelque part en bas ici, puis Dolbeau, c'est dans le coin ici. Les monts Valin ici, ça fait un obstacle. Ça fait un obstacle, tout l'écoulement ici, toutes ces rivières-là, tous ces lacs-là, ça se draine vers la Côte-Nord.

En canot, on peut s'amuser à ramer contre le courant, mais quand on va avec le courant, d'habitude ça va mieux.

490 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Et que dire de l'ajout...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 14, 3^e paragraphe, 2^e ligne, «... Claude Villeneuve...»)

495 Qui est réputé ici à l'université comme quelqu'un de l'environnement.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, 3^e paragraphe, 2^e ligne, «... a publié...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 14, 5^e paragraphe, fin)

500 Je vous remercie de votre attention.

PAR LA PRÉSIDENTE :

505 Merci monsieur Bélanger.

Alors on comprend donc que vous êtes contre la route B3, le tracé B3 au sud du lac Rouvray?

PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :

510 Absolument, absolument.

PAR LA PRÉSIDENTE :

515 Est-ce qu'un tracé qui serait encore plus au sud, ce serait quelque chose que vous considèreriez comme acceptable?

PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :

520 Moi, je ne veux pas pelleter ça dans la cour du voisin.

 Le projet de base qu'ils vous ont présenté, là, c'est le projet avec le tracé rouge en haut, puis les biologistes disent qu'ils devraient s'en tenir à des chemins existants. Puis c'est sûr que le transport par camions, ça ne m'apparaît pas correct pour ce projet-là, mais si ça devait se faire, 525 notre premier choix, ce serait de maintenir dans les chemins existants qui est le chemin en jaune ici sur le tracé. Puis c'est le premier tracé qui était proposé.

 Ou encore, on le voit ici sur l'autre.

530 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

 Oui, on l'a vu sur votre carte. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE :

535 Moi, j'avais une question. Concernant le trajet déjà choisi, donc vous, vous pensez que lui serait déjà plus acceptable, celui qui passe au nord du Rouvray, n'est-ce pas?

PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :

540 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

545 Quand vous parlez du bruit, vous avez mentionné qu'en région, disons dans les forêts, c'est quarante décibels (40 dB), mais est-ce que c'est pas le quarante décibels (40 dB) dans la maison que vous parlez ou à l'extérieur des chalets?

 Parce que pour le ministère des Transports, ce qu'on a compris, c'est que la norme pour le 550 ministère des Transports, c'est cinquante-cinq décibels (55 dB) à l'extérieur des murs de la maison, mais la règle pour le bien-être, c'est dans les maisons, qui est à quarante décibels (40 dB).

PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :

555 Je peux pas élaborer là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE :

560 Ensuite, concernant l'aspect de la sécurité! Il y a un document, on l'a vu, qu'il y avait de
prévu un genre d'étape, entre guillemets, au kilométrage 83 ou 85 où il y aurait probablement un
poste de services, un dépanneur ou je sais pas, un point d'arrêt, est-ce que vous pensez qu'il y
aurait lieu de penser à éventuellement avoir des ambulances ou un service de base à cet endroit-
là?

565 **PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :**

Bien, c'est sûr que ça devrait faire partie du plan d'urgence.

570 Puis un plan d'urgence, il faut que ce soit établi d'avance. Il faut pas qu'au moment de
l'accident, tout le monde panique, bon, on fait quoi et on appelle qui, on va où?

Il faudrait savoir qu'à partir de tel et tel kilomètre, les distances et le temps d'intervention
nous permettent d'aller par ambulance; puis au-delà de telle distance, bien, ça prend tel autre plan.
C'est des choses qu'il faut structurer, qu'il faut prévoir d'avance, puis il y a des coûts inhérents à ça.

575

PAR LE COMMISSAIRE :

Peut-être une dernière question. Quelles sont les démarches ou les échanges que vous
avez eus à ce jour avec l'entrepreneur, avec le promoteur?

580

PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :

Les démarches?

585

PAR LE COMMISSAIRE :

Par exemple, avec la zec, il y a eu des démarches entre le promoteur et la zec, avec d'autres
lacs aussi, est-ce qu'il y a eu des démarches auprès des gens du lac Rouvray entre le promoteur
et vous?

590

PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :

Bien, il y a eu des démarches pas trop agréables avec une personne. Puis le lendemain, je
les ai rencontrés à leur bureau, puis ça a été – ah, je suis pas sûr que je dois élaborer là-dessus!

595

Bien, je peux si vous y tenez.

PAR LE COMMISSAIRE :

Bien en fait, ça ne semble pas avoir été concluant?

600

PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :

Bien moi, ce que je peux vous dire, c'est que suite à l'assemblée de la zec où on a eu la proposition à l'unanimité, moi, j'ai parlé au directeur minier, puis je lui ai demandé, j'ai dit, la zec ici, on a eu une motion à l'unanimité, puis il m'a répondu : c'est pas la zec qui va décider où ce qu'on passe!

605

Puis après ça, je lui ai dit, mais l'acceptabilité, vous dites que c'est important pour vous, puis dans notre secteur au lac Rouvray, vous ne l'avez pas. À l'Anse à Pelletier, vous ne l'avez pas. Puis il m'a répondu : as-tu un thermomètre pour mesurer ça? Ça se mesure pas, ça! On n'est pas capable de mesurer ça, puis il y a toujours des chiâleux, puis nous autres, on avance!

610

Ça fait que ça a été ça, le contact que j'ai eu.

615

PAR LE COMMISSAIRE :

La motion au niveau de la zec, est-ce que vous l'avez mise à votre document ou est-ce que vous pourriez nous la déposer?

620

PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :

Elle est dans les annexes que vous avez.

625

PAR LE COMMISSAIRE :

OK.

630

PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :

Ça fait que c'est ça. Puis le lendemain, j'avais déjà un rendez-vous de prévu pour les rencontrer, il m'avait invité à les rencontrer, puis disons que le climat était plus agréable.

635

Puis les interventions ont surtout été faites par monsieur Arseneault qui m'a expliqué qu'ils avaient regardé différentes possibilités, puis que finalement, le transport par camions, c'était la seule possibilité pour eux pour le moment. Que le scénario par train coûtait trop cher.

Puis c'est ça le genre de rencontre qu'on a eu.

PAR LE COMMISSAIRE :

640

Ça s'applique aussi à d'autres personnes qui vont probablement présenter, mais quand vous avez un bail que vous signez pour pouvoir construire votre chalet, est-ce qu'il y a des considérations – il y a un genre d'entente qui est signée pour occuper le territoire?

645

PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

650

Est-ce qu'il y a des considérations qui sont faites sur l'assurance de vous assurer un milieu tranquille?

655

Est-ce qu'il y a des éléments à cet effet-là qui vous indiquent que, bon, étant donné que c'est un endroit qui est là pour aussi un potentiel milieu à développement des ressources naturelles, que c'est pas impossible que vous soyez éventuellement perturbés par de l'activité?

Est-ce qu'il y a des éléments à cet effet-là dans vos documents?

660

PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :

Bien, j'ai jamais vraiment porté attention à ça, je sais pas. Il me semble que non, mais j'ai jamais regardé les détails de ça.

665

Mais vous touchez un point où je lisais un article en fin de semaine dans le Progrès-Dimanche où il parlait des pourvoyeurs, puis il parlait que pour les pourvoyeurs, il ne ciblait pas soit l'industrie forestière ou les promoteurs miniers ou quoi que ce soit, mais il y avait un paragraphe qui était intéressant, je l'ai d'ailleurs photographié sur mon téléphone, mais peut-être par souci de temps, c'est que les pourvoyeurs aimeraient pouvoir garantir à leur clientèle une quiétude.

670

Puis c'est certain que s'il passe des camions aux six (6) minutes à proximité d'une pourvoirie, moi, je ne suis pas là pour faire le mémoire de l'un des pourvoyeurs, mais j'estime que ça doit être un point qui doit les sensibiliser.

675

Puis si la quiétude est importante pour les clientèles de pourvoiries, qu'en est-il de gens qui investissent des années de leur temps puis de leur argent pour avoir un petit coin de rêve en forêt?

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

720 Bonsoir. Moi, j'ai une petite question, je semble mêlée peut-être, vous avez pris connaissance des mémoires, en fait, avant qu'on vienne les déposer?

PAR LA PRÉSIDENTE :

725 Oui, nous avons reçu les mémoires, nous en avons pris connaissance. Alors vous pouvez en faire un résumé, ça nous donne plus de temps après ça pour échanger avec vous.

Puis je vous rappelle aussi, pour les futures personnes qui vont venir en avant, de vous en tenir aux quinze (15) minutes que vous avez, pour qu'on puisse avoir un peu de temps pour vous poser des questions.

730 **PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :**

735 Merci. En fait, c'est difficile à résumer en quinze (15) minutes, parce que ça implique beaucoup beaucoup d'aspects de ma vie, de ma communauté, de ma famille et tout ça. En tout cas, j'en traite, c'est certain, dans le mémoire.

Comme premier point que j'aborde en fait, c'est que je trouve un petit peu illogique que ce soit scindé en deux (2).

740 J'ai expliqué, en fait j'ai écrit dans mon mémoire que les gouvernements fédéraux et provinciaux ont reconduit l'entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale qui a été mise en place en 2004.

745 Cette entente s'applique au projet du Québec qui se réalise sur des terres provinciales et fédérales.

Donc ce que j'ai compris en fait, c'est que c'est une demande de la manière de scinder le projet en deux (2), puis en tout cas, je tiens à faire mention que je trouve que c'est plutôt un non-sens.

750 Sur le même point, j'ai aussi remarqué, bien en fait, je trouve déplorable que, exemple, on traite de l'aspect par camion, mais qu'on n'ait pas analysé où est-ce qu'il allait y avoir un entreposage de dix-sept millions de litres (17 M l) de gaz naturel liquéfié en amont des sources d'eau potable et à proximité des habitations, alors que je pense que c'est un aspect qui devrait être regardé de très près.

755

Dans mon mémoire, je parle aussi de la poussière. À la première soirée qu'on a eue, la minière nous a présenté leur projet, on a eu une lettre comme quoi il allait y avoir un convoyeur qui allait traverser la montagne en avant, bon, tout ça. Ça a déjà alarmé un peu tout le monde.

760 À la première soirée d'information, on nous présente tout ça, convoyeur, ça fonctionne comme ça un port, bon. Quelques semaines après, au moment où bon, on se fait dire, ah finalement, c'est pas possible. On dirait que j'ai jamais vu la cohérence.

765 Là, on est en train d'analyser un projet qui semble incomplet. Il y a tellement de possibilités que j'ai de la misère à comprendre comment est-ce qu'on pourrait évaluer un aspect économique ou un aspect social, parce qu'en fait, tout est pas certain encore dans les tracés.

770 Puis ma grosse crainte, c'est qu'actuellement, bien, Arianne Phosphate a travaillé beaucoup sur l'acceptabilité sociale, soit en prenant des mesures comme mettre le port à deux kilomètres (2 km) de la première habitation à l'Anse à Pelletier, en contournant quelques chalets dans le tracé.

775 On nous donne toutes sortes de mesures comme ça qui ont des coûts, de faire des stationnements le long du chemin, des voies de dépassement. C'est toutes des choses dont je doute, parce qu'actuellement, l'ingénierie, la vraie ingénierie en fait de tout ce tracé-là n'est pas faite.

780 Donc on n'a aucune idée des coûts. Moi, je me suis construit une maison, on m'a dit, ça va vous coûter quinze mille piastres (15 000 \$) d'excavation, ça m'en a coûté quarante (40 000 \$). Il arrive toujours quelque chose. Il y a toujours une rivière, un milieu humide à protéger, un aspect dangereux. Donc moi j'ai peur.

785 Exemple, le Parc des Laurentides, on avait prévu cinq cent cinquante millions (550 M\$), ça en a coûté un point un milliard (1,1 G\$). Je me demande, quand ça va être le moment de réellement faire le tracé, quand on va s'apercevoir de tous ces dépassements de coûts, à quel point on va respecter les engagements verbaux qu'on a pris avec les gens? À quel point on va prendre le deux kilomètres (2 km) de la première habitation alors que le tracé des îlots Jalobert est moins coûteux et est plus proche? À quel point on va contourner les chalets? À quel point on va se permettre de pouvoir faire des stationnements, des zones de dépassement, de se payer un véritable plan d'urgence?

790 Tout l'aspect de la sécurité est abordé, puis c'est un peu comme ça que Arianne Phosphate a gagné son acceptabilité sociale, à dire oui, on va vous faire un mur coupe-son, on va mettre tant d'abat-poussière, vous n'aurez pas de poussière.

795 Des abat-poussière, c'est déjà très dommageable pour la santé. La CSST et la fiche toxicologique est assez claire là-dessus, ça pénètre dans les voies respiratoires, ça peut faire des perforations quand on est exposé à long terme.

800 Toutes ces choses-là viennent mettre un bémol en fait sur tout l'aspect de l'acceptabilité sociale dont il a été travaillé très fort. Mais moi, je ne vois pas où est-ce que Arianne Phosphate a l'obligation de rentrer dans ces ententes-là qui ont été prises. Avec tous les coûts qui vont s'ajouter à ça. On ne sait même pas le nombre de ponceaux, imaginez-vous. Ils ont posé la question dans les audiences, combien il va y avoir de ponceaux. C'est ce qui coûte le plus cher quand on fait des routes, les ponceaux.

805 Avec tout le ruissellement des abat-poussières, c'est certain que ça va prendre des fossés doubles qu'on appelle pour filtrer ça. C'est tous des trucs que je me questionne.

810 Ils vont couper, dans quoi ils vont couper en premier quand ils vont voir? Puis il y a un engagement aussi au niveau du ministère de l'Environnement. Quand on détruit un habitat faunique, on se doit de faire, il y a des mesures compensatoires, ça, c'est obligatoire dans la Loi sur la protection de l'environnement. Donc à quel point on va pouvoir investir dans les mesures compensatoires pour restaurer des habitats fauniques ou protéger des milieux humides à proximité? C'est toutes des questions que je me pose.

815 Puis ça, c'est un des aspects.

820 Il y a un autre aspect aussi qui me touche énormément, c'est tout le côté économique. On le dit, on le redit, tous les gens qui s'opposent le crient haut et fort, mais je pense que c'est important que ce soit entendu. Le fjord, il est unique en Amérique du Nord dans sa disposition géographique. Un fjord comme celui-là, il n'y en a pas deux (2) dans le monde.

825 Le National Geographic le mentionne comme un des plus beaux endroits au monde à visiter. Le fjord, ça fait partie, c'est notre moteur économique de la région. C'est comme de dire on va aller mettre un port sur le rocher Percé! On va aller mettre un silo.

Ça ne tient pas non plus la route de dire qu'on va calculer les aspects économiques, donc les emplois que va rapporter le port, mais on ne calculera pas ces impacts au niveau de la santé. Ça aussi, ça devrait être contrebalancé.

830 Donc le principal moteur économique de la région, c'est récréotouristique et forestier.

Actuellement, il y a un arrêt au niveau forestier, mais il y a énormément de territoires qui passent près du tronçon en haut qui sont des contrats d'approvisionnement en bois, qui figurent

835 sur la carte du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Donc c'est pas mort, le niveau économique du bois dans la région. Ça fait longtemps qu'il est exploité, c'est pas mort parce qu'actuellement il y a une baisse, ça veut pas dire qu'il n'y aura pas une demande éventuellement.

840 Et puis là, quand le marché au niveau forestier va reprendre, bien, on va se ramasser avec une route qui va être surutilisée et extrêmement dangereuse.

845 Donc je trouve qu'à ce niveau-là, il y a déjà quelque chose qui est incohérent au niveau d'aller dire, bien oui, on va monter l'économie, puis on se fait promettre que ça va être exceptionnel.

850 C'est drôle, je regarde l'autre côté de la médaille, parce qu'il n'y a jamais un seul côté de la médaille, tout le côté économique de la région qu'il y a au niveau récréotouristique, les gîtes, kayak, camping, juste la pêche, la chasse sur les monts Valin, c'est impossible que ce soit pas dérangé. Écoute, les orignaux ne vont pas aller se promener à côté des courbes, avec les freins Jacob.

855 Moi, j'ai travaillé beaucoup en environnement, j'ai beaucoup d'expérience en limnologie, puis les poussières, puis le ruissellement, puis la dégradation près des routes, c'est une des principales causes qui va aller détruire des potentiels de frayères. Que la poussière, les matières en suspension, qu'elles soient biodisponibles ou non, elles créent une poussière qui va se déposer sur les œufs, qui va priver les œufs d'oxygène. Ça, c'est toutes des choses qu'il faut considérer.

Il va y avoir un potentiel au niveau de la pêche, qui va être diminué, c'est certain.

860 Donc je pense que c'est vraiment important qu'on regarde, oui ça donne tant peut-être au niveau économique, mais ça enlève combien, tu sais. Il y a tout ça. Il faudrait vraiment réussir à balancer tout ça.

865 Puis à ma grande déception, je trouve que ça n'a pas été du tout étudié en profondeur, de qu'est-ce que j'ai remarqué lors des audiences.

870 Ensuite, je vois des incohérences partout. Je vois des incohérences, que ce soit à partir du moment où je me fais dire que des clients veulent un acheminement par bateau, mais que d'un autre sens, on vient nous dire qu'on voudrait être indépendant au niveau de l'Amérique du Nord pour les engrais, pour le phosphate, je comprends pas c'est quoi l'avantage de livrer par bateau via le canal de Panama puis remonter vers le port de Neptune de Vancouver, pour aller approvisionner l'Ontario ou l'Alberta.

875 Moi, je pense qu'il y a un tracé qui provient de l'autre sens en ligne droite, c'est beaucoup plus logique. En tout cas, j'ai l'impression qu'il y a des informations qui manquent à ce niveau-là. Ça, c'est une incohérence pour moi.

880 C'est une incohérence pour moi de dire que le port est géré par le fédéral parce qu'il est en eau fédérale, mais que ces infrastructures qui sont en territoire provincial vont aussi être gérées par le fédéral. Donc les silos, les convoyeurs, toutes ces choses-là, je trouve que c'est incohérent que ce soit séparé.

885 Je vois une incohérence aussi de dire qu'on va contourner pour sauver neuf kilomètres (9 km) plus haut, mais on va aller se rallonger de je sais pas trop combien de kilomètres plus bas pour avoir une acceptabilité sociale alors qu'on ne l'a pas en haut. En tout cas, je comprends pas. Il y a tellement de lacunes.

890 Même au niveau des méthodologies, les méthodologies pour les impacts au niveau du son. On n'a pas d'information, est-ce que c'est produit l'hiver, quand il y a des feuilles, est-ce que vous avez calculé l'écran, les zones d'impact d'écho! Avez-vous calculé que c'est jour et nuit, tout ça?

895 Le déneigement, on n'a jamais parlé du déneigement. Mais au niveau de la sécurité, le déneigement, une gratte lève de la neige, on ne voit pas. Les dépassements. On fait juste passer sur les monts Valin, on a la vallée des Fantômes, c'est là qu'il y a le plus de précipitations de neige au Québec, ça fait que là, on est en train de dire, on va mettre deux (2) camions aller-retour vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) à toutes les quinze (15) minutes, dans des conditions météorologiques complètement chaotiques.

900 On va ajouter à ça des camions qui vont étendre de l'abat-poussière, des déneigeurs, des grattes pour tout ce qui est de la sécurité. Parce que le villégiateur qui s'en va faire de la motoneige le vendredi à cinq heures (5 h), lui, il n'a pas envie d'être queue à queue derrière un camion.

905 Si on a quinze (15) minutes entre chaque départ, ou vingt (20) minutes, ça prend rien pour qu'ils se suivent queue à queue ces camions-là. On fait juste penser qu'il y a une collision avec un orignal sur la route, il y a déjà un arrêt de quinze (15) minutes, là. Il y a une panne sur la route, il y a un accident, il y a une mauvaise visibilité, une tempête, bon là, ça va suivre queue à queue. Le villégiateur pressé va décider de dépasser, peut-être pas au bon moment. Je pense que c'est des choses qui vont arriver régulièrement, l'impatience des villégiateurs. C'est extrêmement fréquenté, les monts Valin.

910 Le moteur économique, c'est notre fjord puis nos monts Valin. C'est ce qu'on a de plus beau. C'est le plus grand potentiel qu'on a. Puis là, on est en train de nous dire qu'on va hypothéquer la sécurité des usagers. Je pense que ça va faire écho jusqu'à très loin. Les Européens viennent ici

pour faire de la motoneige, puis c'est réputé. En tout cas, c'est tous des aspects que je trouve qui ont été négligés.

915

Toutes les réponses qu'on s'est fait dire concernant l'environnement. Je travaille en environnement depuis 99. Le phosphore, oui, il est nécessaire pour la santé, mais le phosphore, il y en a partout. Regardez juste dehors actuellement! Il y a des feuilles, ça veut dire qu'il y a du phosphore dans le sol qui est biodisponible. Il n'a pas été ajouté chimiquement, il n'a pas été transformé, ils n'ont pas fait un concentré.

920

Le pH des sols qu'on sait actuellement, les pluies acides, se situe entre quatre point cinq (4,5), en tout cas, on a des pluies qui sont acides, on a des forêts de conifères qui contribuent à l'acidité du sol, qui rendent biodisponible le phosphate.

925

Donc moi, je pense que ce serait naïf de croire que c'est un produit qui va pas causer de dommages. À long terme, tout finit par se dégrader, tout devient biodisponible. Juste à penser aux mycorhizes, aux champignons, aux bactéries qui sont présentes dans le sol. Là, on nous dit, il n'y a pas de danger dans un aquarium, je peux le croire, mais un aquarium, c'est pas un écosystème comme un lac. Dans un lac, il y a des bactéries anaérobies, des bactéries aérobies, il y a des échanges d'azote qui se font avec le phosphore. Il y a les algues. Il y a toute une microbiologie qui va contribuer à rendre le phosphore biodisponible.

930

Donc j'ai beaucoup de doute que dire que c'est complètement inerte comme produit.

935

Et la poussière me questionne énormément. Parce qu'à la première soirée, monsieur David a fait ça comme ça, puis écoute, il y a sûrement des gens ici qui pourraient le confirmer, on a vu ça partir comme ça devant lui! Puis d'ailleurs, j'ai assisté à toutes les soirées d'information, il n'a plus jamais sorti son petit pot. Parce qu'on l'a vu que ça avait pas de bon sens d'habiter à proximité d'un endroit où ça, c'est manipulé.

940

Puis on le voit, il n'y a aucune limite sur laquelle c'est autorisé de respirer.

PAR LA PRÉSIDENTE :

945

Il vous reste deux (2) minutes.

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

950

OK. Bien en fait, c'est ça. Il n'y a aucun degré qui est sécuritaire pour respirer la poussière.

955 Puis moi, j'ai un enfant qui a des problèmes respiratoires. J'habite à proximité des zones de transbordement, puis je suis dans une zone de vent changeant, et personne a été capable – le monsieur du ministère de la Santé m'a dit que l'état de ma fille allait se dégrader – et personne est capable de me dire, il n'y a aucune étude qui a été faite, on peut pas savoir ça va être quoi la quantité à laquelle on va être exposé.

960 Puis on s'est souvent fait répondre, il n'y en aura pas de poussière, mais pourtant, il y a d'autres incohérences. On se fait dire, à chaque manipulation, il y a de la perte. Donc, on veut minimiser le nombre de manipulations, pour moi, c'est incohérent de dire qu'il n'y aura pas de poussière, mais à chaque manipulation, il y a de la perte. Les pertes s'en vont où? On les respire, c'est de la poussière à quelque part.

965 Puis il y a tellement d'autres choses, mais je vous laisse l'honneur de lire mon mémoire et d'en prendre connaissance.

PAR LA PRÉSIDENTE :

970 Merci madame Bouchard.

Vous mettez beaucoup d'accent sur l'aspect récréotouristique de la région. D'après vous, comment est-ce que le promoteur pourrait ou devrait-il protéger le fjord sur les plans récréotouristique et paysager?

975 Est-ce qu'il y a des choses, des actions qu'il pourrait faire ou des améliorations qu'il pourrait apporter à son projet pour ces deux (2) aspects-là?

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

980 Bien, c'est certain qu'en pensant à une sortie commune, puis en passant par Forestville avec son acceptabilité sociale, il y a beaucoup moins d'impacts. Je pense qu'on va sauver, on va protéger le fjord déjà de son intégrité au niveau visuel, mais aussi pour tout le trafic maritime dont il n'a pas été question. Mais on sait que les bélugas sont dans une très mauvaise position actuellement.

985 J'ai travaillé au Parc national du Fjord-du-Saguenay, il y a une population de bélugas qui va se reposer dans la baie Sainte-Marguerite. Quand il y a un cargo qui passe, il a beau y avoir une loi qui dit que tu peux pas t'approcher à tant d'un béluga, si le béluga vient à toi, bien, il y a des collisions, puis en tout cas!

990

Mais bon, qu'est-ce qu'il pourrait faire! C'est certain, déjà, qu'il y ait des lois pour que les bateaux qui pénètrent dans le fjord soient des bateaux en ordre, qui traitent les eaux grises de façon sécuritaire pour l'environnement, toutes ces choses-là.

995 Mais à mon sens à moi, pourquoi harnacher un des plus volets économiques de notre région, notre marque de commerce, notre joyau de la région! Il faut pas se le cacher, le fjord, les monts Valin, c'est nos deux (2) joyaux. Alors qu'il y a d'autres possibilités.

1000 Puis on sort souvent l'argument du caribou forestier, mais c'est comme s'il était caché dans une poche, puis on le sort quand ça fait notre affaire. Puis après, quand ça fait pas notre affaire, on n'en parle pas.

1005 Mais le caribou, on regarde comme au nord du lac Rouvray, il y en a, toute la zone en haut il y en a aussi. Donc là, on nous dit, il faut pas passer par Forestville, mais en tout cas, je pense en plus que c'est une zone qui est vouée à la coupe forestière. Donc ce sera pas protégé.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1010 Je veux juste bien comprendre. Est-ce qu'un bateau détruit l'aspect récréotouristique ou l'aspect paysager du fjord?

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

1015 C'est pas en fait un bateau qui va détruire l'aspect récréotouristique du fjord. Mais c'est juste de penser qu'il pourrait y avoir des silos, je peux pas vous dire le nombre de pieds, les bateaux oui, mais plus il y a de trafic maritime, plus il y a de chance d'avoir des accidents, des déversements, des déversements de boues. Un convoyeur, on a vu, c'est pas une infrastructure qui est très sécuritaire. Dans l'histoire, les convoyeurs, quand on lit un peu, c'est assez simple de regarder un petit peu l'histoire. Souvent c'est brisé, il peut y avoir des déversements.

1020 L'écosystème est menacé, ça, c'est assuré.

1025 Puis moi je pense, bon, il y a des sites de camping, il y a du kayak, c'est la porte du fjord, en fait c'est l'entrée du fjord à Sainte-Rose-du-Nord, les croisières de bateaux. Ça touche à beaucoup d'aspects.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1030 Merci. Monsieur Locat aurait quelques questions.

PAR LE COMMISSAIRE :

1035 Brièvement! Vous avez beaucoup la préoccupation environnementale au niveau de différents sujets, je me demandais, quelle est votre perception du rôle potentiel du ministère de l'Environnement à ce niveau-là?

1040 Si vous consultez toutes les documentations qui ont été déposées et toutes les réponses de questions qui ont été faites, quelle est votre perception donc du rôle de ce que j'appelle moi, nos spécialistes au gouvernement, qui se préoccupent des divers aspects, soit la chimie de l'eau, les poussières dans l'air, de bruit, etc.?

1045 Parce que vous me semblez, dans votre présentation, bon, on cite toutes sortes de problèmes, mais c'est comme si finalement, il n'y avait personne pour s'occuper de ces problèmes-là? Comment vous percevez le rôle du ministère de l'Environnement dans cette activité-là?

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

1050 À quelques reprises, j'ai pu travailler avec le ministère soit de Pêches et Océans Canada, le ministère de l'Environnement. Les mesures qui sont mises en place, c'est des mesures qui sont mises en place souvent autour de tables de concertation.

1055 Dans ces tables de concertation là, souvent, exemple, mettons pour des quotas de pêche de crabe des neiges, exemple, ou peu importe, bon, il va y avoir autour d'une même table, il va y avoir les gens du ministère, les biologistes, il va y avoir les gens qui travaillent au niveau du commerce de transformation des produits de la mer, il va y avoir les pêcheurs, tout le monde est là.

1060 Et là, le biologiste va dire, bien là, c'est très alarmant, on aurait besoin de baisser les quotas de façon drastique. Là, bon, le pêcheur dit non, mais c'est incroyable si on fait ça, on n'a plus de vie.

1065 Donc au bout du compte, oui il y a beaucoup d'efforts qui sont faits, mais il faut quand même comprendre qu'il y a beaucoup de pression au niveau économique aussi qui va faire que toutes ces mesures-là, c'est des mesures qui sont importantes, mais en réalité, de dire, je vous permets de détruire un milieu humide à condition que vous en conserviez un autre, il y a toujours une perte, là.

1070 Il faut pas s'imaginer que parce qu'il y a des mesures, il n'y a jamais de perte zéro. C'est comme quand ils m'ont dit que le gaz naturel liquéfié, c'était, maintenant avec les nouvelles normes, c'était très sécuritaire. Il y a quand même des accidents.

Oui, il y a des choses qui sont très sécuritaires, mais il arrive quand même des accidents.

1075 Donc moi, j'ai confiance que le ministère, ils font beaucoup d'efforts, ils font beaucoup d'études, ils essaient, mais je pense qu'il y a une pression énorme au niveau économique qui fait qu'il n'y a pas de scénario idéal en matière d'environnement.

1080 C'est comme on nous dit que les abat-poussières respectent les normes, je suis d'accord qu'ils respectent les normes, mais dans mon mémoire, je vous ai écrit, sur une période de vingt (20) ans, pour un kilomètre (1 km), il va y avoir soixante-dix mille litres (70 000 l) d'abat-poussière épandu.

1085 Donc il faut juste se dire que les gens qui restent à côté de ça, là, soixante-dix mille litres (70 000 l), s'il y a un quatre kilomètres (4 km) en haut de leur puits de surface, ça prendra pas beaucoup d'années qu'il va finir dans mon verre d'eau! Même si le ministère a mis une norme.

1090 Les normes sont là, j'ai confiance, mais où sont les inspecteurs pour vérifier que ces normes-là soient respectées? Et à partir d'où le ministère est capable de me dire, j'ai une zone grise extrêmement sécuritaire pour vous. La zone grise, elle est souvent du côté, elle penche souvent du côté économique plutôt que du côté – c'est triste, mais ça reste qu'un scénario qui n'a pas de dommage pour l'environnement, ça n'existe pas. Peu importe que ça respecte les normes ou pas.

1095 C'est comme les normes pour ce qui est de respirer des poussières. Je vous ai mis un extrait qui avait été écrit par un médecin; le médecin nous dit noir sur blanc que ces normes-là, il y a un côté économique aussi à ça qui ne peut pas être négligé. On ne devrait jamais être exposé aux poussières, puis ça peut respecter les normes. Ça veut pas dire que notre état de santé ne va pas se dégrader.

PAR LE COMMISSAIRE :

1100 Malheureusement, on va s'arrêter ici. Remarquez que si jamais on a des questions auxquelles on pense à nouveau en analysant même les mémoires, il n'est pas impossible qu'on vous demande une précision à l'occasion.

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

1105 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1110 Merci encore.

REGROUPEMENT DU LAC GRAND

PAR LA PRÉSIDENTE :

1115 Regroupement du lac Grand, monsieur Denis Bouchard.

PAR M. DENIS BOUCHARD :

1120 Bonsoir madame, bonsoir monsieur.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir monsieur Bouchard.

1125 **PAR M. DENIS BOUCHARD :**

Est-ce que je pourrais faire mettre à l'écran, j'aurais besoin d'une photo de la carte du groupe du Rouvray? Monsieur Bélanger pourrait me mettre la carte.

1130 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on va vous installer ça.

PAR M. DENIS BOUCHARD :

1135 C'est beau, merci beaucoup monsieur. Bon, moi, je vous ai envoyé un mémoire, mais à partir du moment qu'il est parti, j'arrête pas de penser. Je pense que je suis rendu à quinze (15) pages. Ça fait que j'ai comme pas le goût de vous le lire textuellement, mais surtout vous expliquer pourquoi que je vous ai envoyé ça, puis pourquoi que je suis ici à soir.

1140 Au départ, j'étais solidaire avec les gens du Rouvray, justement à ce qui s'annonçait, à ce qu'ils risquaient de vivre. Après ça, on s'est ramassé à la réunion de la zec, et puis on a discuté d'un trajet toute la soirée, pour arriver par la suite, en fin de soirée, il a sorti un lapin du chapeau. Puis le lapin, c'était le tracé qui se ramasse dans ma cour!

1145 Ça fait que c'était pas trop trop intéressant. Suite à ça, j'ai formé un groupe qui est le Groupe des villégiateurs du lac Grand et des lacs des environs. Il y a six (6) lacs dans les environs.

1150 Et ensuite, là, nous autres, on est arrivé, puis on a discuté justement des possibilités, des probabilités, puis on s'est tous dit qu'on a choisi justement...

PAR LE COMMISSAIRE :

Excusez-moi! Pourriez-vous nous montrer où est-ce qu'est le lac Grand par rapport au lac Rouvray sur la carte?

1155

PAR M. DENIS BOUCHARD :

Oui monsieur. Le lac Grand est là. Il est juste ici, monsieur, OK!

1160

Le tracé à l'origine était là. Le tracé de départ, le R0201 qui est une route déjà existante, c'est elle. Ce qu'on trouvait logique aussi.

1165

Là, à la réunion de la zec, c'est ce qui a été présenté par les gens concernés. Puis en fin de soirée, je me suis comme tanné d'écouter parler les autres, j'ai voulu savoir qu'est-ce qu'il y avait dans le chapeau, puis on m'a sorti mon lapin qui est ici, là.

1170

Ça fait que là, nous autres, on a choisi la Zec Onatchiway pour une raison bien particulière, parce que c'est une zone qui est contrôlée. Il y a des agents de la faune qui sont là. L'hiver, il y a des gardiens de territoire.

1175

Moi, je m'occupe l'hiver, je suis responsable des sentiers du club de motoneige. Puis évidemment, en passant là, c'est sûr, on parlait de l'aspect sécurité, on se ramasserait, avec notre sentier de motoneige, la madame tantôt parlait de la neige, du déblaiement de la neige, nous autres, on réussit à envoyer une surfaceuse une fois par semaine dans tous les sentiers, on a deux cent dix kilomètres (210 km) de sentiers de motoneige, puis c'est impensable qu'on peut arriver puis dire, donner une qualité de sécurité à nos usagers d'hiver, parce que la neige, c'est incontrôlable, complètement incontrôlable.

1180

Ça fait que c'est sûr que ça nous impliquerait une logistique extraordinaire, puis c'est infaisable, c'est impensable.

1185

Puis quand on parle du tracé, je l'appelle encore le tracé lapin, il y a aussi la présence de terres humides avec les caribous, les caribous des bois qui viennent jusqu'en avant de nos chalets l'hiver sur le lac; puis à proximité, il y a deux (2) frayères qui ont une particularité qui sont bien spéciales, qui sont naturelles, puis elles sont juste à cet endroit-là, juste dans le couloir ici. Puis ce serait impensable de penser de détruire ça, ça n'a pas de bon sens. En tout cas!

1190

Ce qu'on dit nous autres, on recommande justement de respecter le tracé déjà existant qui est le R0201.

1195 Puis l'impact au niveau environnemental puis faunique puis tout ça, c'est un tracé qui a été fait voilà vingt-cinq (25) à trente (30) ans. Disons que tout est stabilisé, puis toutes les infrastructures sont là, puis tout le matériel est là pour construire un chemin nécessaire. Pourquoi qu'on passerait, fractionner la zec d'est en ouest, c'est complètement irréparable.

1200 Puis nous autres, on trouve que ce serait sage de s'en tenir justement à un tracé qui est déjà existant.

J'aurais fini.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Est-ce que vous en avez discuté avec le promoteur?

1205 **PAR M. DENIS BOUCHARD :**

Le soir, on n'a pas pu en discuter, parce que, comme je vous disais tout à l'heure, moi, j'écoutais, j'écoutais puis j'étais solidaire aux gens du Rouvray.

1210 Mais au bout d'une heure, là, je me suis tanné d'écouter parler les autres, parce qu'ils avaient dit, il y aurait peut-être un autre tracé, mais il sortait jamais. Là, je levais ma main, je levais ma main, mais personne me voyait. Là, je me suis levé. Là, on me voyait, parce que je me suis en allé directement à l'avant.

1215 Puis là, j'ai demandé qu'on sorte le fameux tracé, puis c'était celui-là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et vous êtes contre?

1220 **PAR M. DENIS BOUCHARD :**

Oui.

1225 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

OK, merci.

PAR LE COMMISSAIRE :

1230

Oui, j'aurais une question. La réunion de la zec à laquelle on faisait référence tout à l'heure, où il y a eu un vote unanime qui a été fait, c'était après votre rencontre?

PAR M. DENIS BOUCHARD :

1235

Vous parlez du vote de la motion?

PAR LE COMMISSAIRE :

1240

Oui, c'est ça.

PAR M. DENIS BOUCHARD :

1245

Ça a été en début de soirée. Quand le promoteur s'est présenté, parce que là, la zec, on a fait la réunion annuelle, après ça le promoteur s'est présenté avec deux (2) collègues, ensuite là, il y a eu les gens du Rouvray qui ont demandé justement une motion pour le tracé chez eux. Tout le monde a voté à l'unanimité.

PAR LE COMMISSAIRE :

1250

C'est pour la R0201, ça?

PAR M. DENIS BOUCHARD :

1255

Oui. Mais l'autre tracé, il était dans la valise, là. Il était pas encore sur la table, parce que sinon, il y aurait eu une autre motion qui se serait faite là.

Ça fait que moi, ce soir-là, j'ai eu l'impression de vraiment être trompé, je me suis fait duper, j'étais vraiment pas content.

1260

Je m'attendais à ce qu'on ait tous...

PAR LE COMMISSAIRE :

1265

Est-ce que la zec s'est prononcée sur le tracé, l'autre qui passe à côté du lac Grand, est-ce que la zec l'a approuvé, ce tracé-là, finalement?

PAR M. DENIS BOUCHARD :

1270 La zec, on ne les voit pas, puis on n'entend pas grand-chose. C'est-à-dire qu'on leur pose la question, puis tout ce qu'on nous dit, c'est : Inquiétez-vous pas, on s'en occupe. On s'occupe de quoi? Je ne le sais pas encore.

PAR LE COMMISSAIRE :

1275 Ça, c'est la Zec Onatchiway?

PAR M. DENIS BOUCHARD :

1280 Oui. Je le sais pas encore, monsieur. Puis ce qu'on me répond, ça me satisfait pas. Comment est-ce qu'on doit réagir, c'est nos dirigeants.

Je pense que la logique des choses, c'est de leur faire confiance. Mais ils ne me donnent pas les outils, ils ne me donnent pas le sentiment de confiance que j'ai besoin.

1285 Parce que, monsieur, moi, je m'occupe des sentiers d'hiver, comme je vous dis, puis quand quelqu'un me pose une question ou m'arrive avec une situation, que ce soit une proposition pour un changement de tracé ou une intervention de sécurité, je dors pas de midi (12 h) à quatorze heures (14 h)! J'attends pas la réunion dans la semaine d'après, j'agis là. C'est ce qu'on appelle une réaction à une réaction d'urgence.

1290 Puis moi, c'est mon tempérament qui est comme ça. Puis je serais bien désolé – bien, je serais pas capable de travailler autrement que ça, parce que je pense que quand tu es au service des gens, puis les gens te font confiance, bien, il faut que tu démontres justement, il faut que tu sois respectueux envers eux autres. Il faut que leur confiance, si tu l'as gagnée, il faut que tu sois à la hauteur.

1295 Puis moi, ce que je trouve dommage, c'est que j'ai pas les réponses, on n'a pas les réponses qu'on mérite. Puis ça, je trouve ça bien dommage.

1300 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1305 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

On vous remercie beaucoup.

PAR M. DENIS BOUCHARD :

1310 C'est moi qui vous remercie, bonsoir.

LES TROIS PREMIÈRES NATIONS MASHTEUATSH, ESSIPIT, PESSAMIT

1315

PAR LA PRÉSIDENTE :

J'appelle maintenant les Premières Nations innues Mashteuiatsh représentée par Hélène Boivin, d'Essipit Marc St-Onge et de Pessamit, Jack Picard.

1320

Bonsoir, kuei.

PAR M. JACK PICARD :

1325

Kuei.

EN INNU.

Je vais vous traduire sommairement.

1330

Comme je vous le disais, madame la Présidente, on est bien content et heureux de participer aux audiences du BAPE et de déposer le mémoire des Innus des trois (3) communautés Mashteuiatsh, Essipit, Pessamit qui identifient nos préoccupations majeures quant au projet Ariane lac à Paul. On est bien heureux de participer aux audiences du BAPE.

1335

Évidemment, je vais essayer de rentrer dans le quinze (15) minutes que vous nous attribuez. On a fait un résumé de notre mémoire que vous avez en main, j'imagine?

1340

Évidemment que pour nous, le préambule de notre mémoire se veut, évidemment comme je disais, de déposer les préoccupations significatives et communes à l'égard du projet d'Ariane du lac à Paul.

Évidemment que ça touche nos trois (3) territoires ancestraux, le territoire de Mashteuiatsh, le territoire de Pessamit et le territoire d'Essipit.

1345

Les trois (3) Premières Nations sont directement impactées par le projet à l'égard de leur territoire et à l'égard de leurs droits ancestraux et du titre aborigène qui a été reconnu dans

l'Entente de principe d'ordre général signée le 31 mars 2004 avec les deux (2) gouvernements, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

1350

Ceci reflète quand même une très grande importance pour nous de signifier ici au BAPE l'importance de nos droits et de notre titre.

1355

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Le développement économique...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «... de leur réalité.»)

C'est une chose que je voulais vous préciser.

1360

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Malgré que le mode...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, «... pour l'avenir.»)

1365

Voici maintenant les principaux enjeux du projet pour les Innus des Premières Nations.

Dans un premier temps, l'inclusion des données de Pessamit dans l'évaluation des impacts du projet.

1370

Dans un deuxième temps, l'inclusion du tracé routier final et du terminal maritime dans l'évaluation environnementale du projet.

Un troisième élément, nos préoccupations concernant les impacts du projet sur le caribou forestier.

1375

Évidemment, le quatrième, la mise à niveau de l'évaluation des impacts afin de compléter certaines données manquantes ou corriger certaines erreurs de l'étude.

Et le dernier, et non le moindre, l'évaluation des effets cumulatifs du projet sur les composantes de l'environnement qui sont valorisées par les Innus.

1380

Je vais faire juste un résumé des points, point par point!

L'inclusion des données de Pessamit dans l'évaluation des impacts du projet!

1385

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 3.1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Le projet...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... de Pessamit.»)

1390 Comme je vous le disais, madame la Présidente, je vous donne les points saillants et le résumé de chaque élément.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Sans doute...»)

1395 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... du projet.»)**

Deuxième élément, l'inclusion du tracé routier final et du terminal maritime dans l'évaluation environnementale du projet. Évidemment, tous les gens qui nous ont précédés parlent du tracé routier avec tous les impacts que ça a.

1400 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 3.2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Nos Premières Nations...»)**

1405 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... d'autorisation gouvernementale?»)**

PAR LA PRÉSIDENTE :

Il vous reste trois (3) minutes.

1410 **PAR M. JACK PICARD :**

Je vais essayer, madame.

1415 Chez nous, le temps ne se compte pas. "Indian time". C'est à l'écoute. Plus vous m'écoutez, vous ne verrez pas le temps passer!

Encore une fois, nos préoccupations pour le caribou forestier! Évidemment, le caribou forestier, pour nous, c'est un emblème de tous les Innus des trois (3) communautés.

1420 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, point 3.3, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «Sa protection...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 12, dernier paragraphe, dernière ligne, «... tout à fait inefficaces.»)

1425 Et je passe au quatrième point, la mise à niveau de l'évaluation des impacts, afin de compléter certaines données manquantes ou de corriger certaines erreurs!

1430 La limite de cinq (5) ans sur les études portant sur l'occupation et l'utilisation du territoire nous semble très très très insuffisante.

La méthode des questionnaires qui est à notre sens, les gens ne peuvent pas répondre par un oui ou par un non ou par une appréciation de gradation. Les gens ont une autre appréciation du territoire.

1435 Les données sur les sites d'importance culturelle qui ne sont pas tout à fait rigoureuses.

La diffusion atmosphérique des particules fines! Encore là, les gens ont très bien expliqué.

1440 Le climat sonore affecté par le passage des camions. La collecte de matériel archéologique.

Tous ces éléments-là sont juste, comme on dirait, survolés.

1445 Le cinquième élément, les effets cumulatifs du projet sur les composantes de l'environnement qui sont valorisées par les Innus!

Évidemment que les effets pour une mine, la durée de mine, c'est vingt-cinq (25) ans, donc tous les effets qu'on vient de nommer vont durer vingt-cinq (25) ans. Et le cumulatif de ces effets-là, est-ce qu'ils vont perdurer après vingt-cinq (25) ans?

1450 Une forêt qui est coupée après cinquante (50) ans, elle se régénère, est-ce qu'une mine, un trou de mine va se remplir? Est-ce que les résidus vont devenir une montagne naturelle ou tout simplement un amas de pierres?

1455 Et enfin, les conclusions! On va vous faire grâce de vous les lire, vu que vous m'avez rappelé à l'ordre, vous les avez quand même dans le mémoire déposé.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Que le promoteur...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 18, dernier paragraphe, dernière ligne, «... des projets.»)

1460 Et nous avons déposé une carte.

Encore une fois, merci beaucoup, tshinishkumitin.

1465 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Tshinishkumitin. On va se permettre de vous poser quelques questions!

1470

Vos territoires sont grands, vous parlez du tracé, vous parlez du caribou, vous avez des connaissances du territoire, est-ce que vous avez de l'information des données, des études que vous pourriez nous déposer?

PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN :

1475

C'est des études qu'on a déjà faites mais qui demeurent incomplètes, parce que le caribou, c'est une espèce comme les Innus qui fréquentent le territoire sur des milliers d'années, puis la plupart du temps, les études qu'on a, en tout cas ce qu'on a à Mashteuiatsh, le plus lointain, c'est en 1920.

1480

Ça fait que oui, on a des études dans la communauté sur le caribou qu'on a faites avec les gens qui occupent le territoire.

PAR M. MARC ST-ONGE :

1485

On a des études effectivement au niveau des connaissances traditionnelles avec les aînés. Donc les gens nous disaient où se trouvait le caribou au début du siècle dernier.

1490

Mais on a aussi, Essipit a fait un projet qui a duré pendant près de sept (7) à huit (8) ans avec des colliers télémétriques sur des caribous. Donc la harde qui est la plus au sud, au niveau méridional, dans l'aire de répartition continue, mais aussi on avait des colliers qu'on échangeait avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le temps, où on voit donc les zones.

1495

Puis je dirais que c'est essentiellement tout le corridor qui part du sud dans la zone du tracé et qui rejoint le réservoir Pipmuacan, puis qui monte vers le nord.

1500

Donc c'est des données qui sont disponibles, mais qui sont aussi disponibles au ministère, donc les principaux emplacements de mise bas, ravage, période estivale, etc. Donc on a une bonne idée des zones qui sont importantes au niveau de la continuité entre les hardes du sud au nord.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Vous dites qu'elles sont disponibles au ministère?

1505 **PAR M. MARC ST-ONGE :**

Oui, parce qu'on s'échangeait normalement les données. Mais on peut les transmettre également aussi.

1510 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

1515 En ce qui concerne votre vision du développement, on parle du Plan Nord, vous êtes impactés, est-ce que vous avez une vision à ce niveau-là?

PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN :

1520 Je la résumerai comme suit, mais c'est pas évident. Nous, à chaque fois qu'il y a un projet qui se passe sur nos territoires, on doit faire en sorte de concilier l'ensemble des intérêts, un peu comme les principes de développement durable, parce qu'on est conscient que tout seul, puis de manière générale, si on s'oppose à un projet, bien, il faut avoir des bons arguments.

1525 Ça fait que nous, il faut essayer de concilier autant que possible les aspects sociaux, les aspects économiques, les aspects environnementaux et, dans notre cas, s'ajoutent aussi, on peut le rattacher à l'aspect social, mais nous, on le voit de façon spécifique, tous les aspects culturels.

1530 Alors nous, les projets, on n'est pas contre les projets, parce qu'on est conscients que le développement doit se faire. Cependant, nous, il faut essayer de trouver par rapport à tous ces projets-là le meilleur compromis par rapport à l'ensemble des éléments que je viens de vous mentionner. Et c'est un défi.

1535 Et c'est pour ça qu'on vous parle d'impacts cumulatifs. Parce que nous, les projets qui sont analysés, c'est un projet alors que sur une zone donnée, pour prendre une image, c'est un projet qui s'ajoute parmi un troisième, un quatrième et un cinquième.

1540 Tantôt, on a entendu des gens; nous sur le territoire, on a à concilier et à faire affaire avec les villégiateurs, les pourvoyeurs, les promoteurs de développement, le gouvernement, les individus. Ça devient très difficile de perpétuer un mode de vie puis une culture distinctive.

Alors nous, on veut être écoutés et entendus, puis on veut écouter les autres et être entendus, mais on veut essayer de trouver un compromis le plus possible pour l'ensemble des éléments. Mais c'est le défi aussi que vous avez à relever.

1545 **PAR M. MARC ST-ONGE :**

Je complétera! Il y a eu une réunification des neuf (9) Premières Nations innues du Québec qui s'est faite récemment. Il y a eu un événement qui s'est tenu à Essipit en février dernier, puis un des éléments sur la table de travail des neuf (9) Premières Nations, c'est d'établir un partenariat ou un projet de concertation de relations avec le gouvernement du Québec au niveau du Plan Nord.

1550
1555 Donc il y a différents éléments qui sont regardés, donc identifier des opportunités de développement économique, formation de la main-d'œuvre, protection des éléments culturels comme disait Hélène, l'aspect des sites au niveau de protection d'aires protégées où toute une identification - donc il y a un travail qui se fait pour établir cette relation-là qui pourrait se mettre éventuellement en place.

Donc ça, c'est dans l'esprit d'une vision. Mais c'est de longue haleine comme travail, là.

1560 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Et au niveau de la mine lac à Paul, est-ce que vous avez une ébauche d'entente avec le promoteur?

1565 **PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN :**

Oui.

1570 **PAR M. JACK PICARD :**

On est en train de travailler avec l'initiateur du projet pour, comme vous dites, une ébauche d'entente avec les trois (3) Premières Nations.

1575 Là où est notre préoccupation majeure, pourquoi scinder le projet en deux (2)? C'est-à-dire l'exploitation du site minier, le transport routier et le transbordement, un quai, soit sur le Saguenay ou soit le fleuve?

On nous dit, on doit se compromettre pour un projet minier, le transport. L'autre partie est absente. Nous, on le voit comme un projet global.

1580 Un peu ce qui s'est fait historiquement au Québec sur la Côte-Nord. Les mines du nord ont créé des trous de mine, après ça ils ont créé un chemin de fer et le port, et ont créé deux (2) villes, soit Schefferville et Sept-Îles par l'effet.

1585 Et c'est la même chose pour les mines au nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à Chibougamau. Et ça, j'imagine que pour les gens, c'est un projet global. On ne peut pas faire une centrale sans une ligne électrique et on ne peut pas faire une ligne électrique sans une centrale. C'est un peu l'image que je peux vous donner au moment où on se parle.

1590 Pour le projet du lac à Paul, tous les impacts, comme disaient mes collègues ici, nous préoccupent et nous interrogent. Est-ce que le projet maritime pour Essipit dans le Saguenay et pour les deux (2) partenaires de Essipit, Mashteuiatsh et Pessamit, comme disait la madame de tout à l'heure, le fjord du Saguenay, on l'appelle le fjord du Saguenay avec les nouveaux arrivants, pour nous, c'est Tshikashkamit, c'est Essipit, c'est Mashteuiatsh, c'est Pekuakami, c'est Pipmuacan, c'est Manouane.

1595
1600 Maintenant, est-ce qu'on va faire juste une partie d'un projet qui va affecter l'intérieur des terres, nutshimit, on va se poser la question plus tard, parce que pour l'Innu, le territoire, c'est nutshimit. Il y a différentes saisons, il y a différents modes de vie, ils sont intimement reconnus et faits par les Innus.

1605 À l'intérieur des terres, on recherche notre subsistance, notre pitance, maintenant, c'est plus la pitance, ça va être du développement économique, comme disait madame Boivin. C'est de concilier les deux (2).

1610 Maintenant, est-ce qu'on va faire la conciliation quant à l'aspect maritime du projet? Est-ce qu'on va dire, selon notre mode de vie qui était sur les abords du fleuve et les abords du Saguenay et aux abords du lac Saint-Jean, c'était en période estivale. Le projet, lui, va se continuer douze (12) mois par année. Et c'est là le défi qu'on a, comme madame Boivin disait.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE :

J'aurais peut-être une question peut-être plus précise, là.

1620 Quand vous parlez d'effets cumulatifs, je pense que c'est naturellement un élément qui est important, la question que je me posais, c'est un peu comme l'effet inverse, autrement dit c'est quoi la capacité de récupération du système ou de l'écosystème!

Alors vous qui avez vécu donc sur ces terres-là, ce territoire-là depuis des milliers d'années, vous avez vécu donc la coupe forestière, quelle est votre perception sur la récupération?

1625 Est-ce que par exemple, on dit oui, la forêt, c'est renouvelable, ça repousse, et vos territoires
ont sûrement été impactés lors de cette coupe forestière là, mais est-ce qu'avec le temps, parce
qu'on parle peut-être de quasiment une centaine d'années au moins de coupe forestière, quelle est
votre perception de la récupération s'il y a eu lieu, de votre accessibilité et de la qualité de vos
territoires?

1630

PAR M. JACK PICARD :

Vous voulez parler de l'aspect minier ou de l'aspect global?

1635

PAR LE COMMISSAIRE :

Non, l'aspect pour votre étude, c'est-à-dire, comme vous indiquez, vous indiquez que par
exemple, vous avez, vous, bon, vous allez à la chasse, à la pêche, vous allez faire la cueillette,
votre culture est développée dans ces régions-là.

1640

Il y a eu la coupe forestière qui est venue perturber, et je me cherche un peu comme un
exemple, si la forêt a été coupée à cet endroit-là, il y a cent (100) ou deux cents (200) ans,
aujourd'hui à quoi ça ressemble – bien, pas deux cents (200) ans, mais disons cent (100) ans –
est-ce qu'aujourd'hui, ces territoires-là ont été récupérés en partie ou comment ça se passe? Puis
l'après-développement dans ce secteur-là?

1645

PAR M. MARC ST-ONGE :

Un grand enjeu que les aînés puis les utilisateurs actuels du territoire nous ont partagé, c'est
l'ouverture du territoire par le développement industriel. Que ce soit une mine qui a un impact très
localisé, on s'entend, comparativement à de la coupe forestière qui est partout, bien, c'est
l'ouverture du territoire par la création de chemins, le développement de villégiature, les chasseurs,
villégiateurs, les gens qui se promènent en territoire, bien, c'est tout ça, quand on parlait d'impacts
cumulatifs.

1655

Puis je dirais qu'évidemment, la forêt repousse, il y a une résilience qui s'installe à ce niveau-
là, mais il y a toujours de la présence humaine puis du dérangement. Ça n'exclut pas, je veux dire,
l'ouverture du territoire est intéressante pour les Innus aussi, parce que plutôt que de passer par
les cours d'eau comme on faisait il y a cent (100) ans, ils vont beaucoup plus rapidement dans le
territoire, mais du fait qu'il y a plus de monde, est-ce que la qualité de support des écosystèmes est
respectée, est-ce qu'il y a des territoires structurés partout, il y a beaucoup d'intensité de
prélèvement, mais comment l'appréhender, dans le sens de votre question!

1660

1665 Les gens parlent d'une peau de chagrin, finalement. Il y a toujours un rétrécissement. Les gens se tassent sur le territoire. Il y a comme une difficulté, malgré que les gens continuent de pratiquer quand même, là.

PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN :

1670 Puis nous, peut-être que ça va vous sembler un peu un discours philosophique, mais ce que je vais vous dire, c'est la réalité.

1675 Toutes les transformations que subit le territoire, que ce soit des transformations qui sont temporaires ou qu'elles soient permanentes, pour nous, et pour les générations qui nous ont précédés et celles qui sont à venir, c'est des pertes de repères culturels. Parce qu'il y a des territoires qui sont transformés, qui ne sont plus les mêmes, des rivières qui sont déviées, qui ne sont plus les mêmes.

1680 Ça fait que nous, juste vous donner un exemple, c'est à la première étude qu'on faisait pour voir les impacts des projets hydroélectriques sur l'occupation du territoire, une étude qu'on a commencée voilà deux (2) ans, puis on voit que les gens ne fréquentent plus le territoire parce qu'ils ne se reconnaissent plus, puis ils ne peuvent plus y aller de toute façon, parce qu'il y a un barrage là. Ça fait que là, il faut qu'ils se déplacent à un autre endroit.

1685 C'est un peu ce que Marc vous disait. Ça fait que nous, c'est sûr et certain qu'à chaque fois qu'il se fait un développement, c'est sûr que pour nous, de dire que ça fait rien, que ce soit à court ou à long terme, ça l'a un impact.

1690 Parce que les gens sont en territoire, c'est du territoire qu'ils se nourrissent, c'est du territoire qu'ils vivent, alors c'est sûr et certain que les impacts, pour nous, sont très grands.

PAR LE COMMISSAIRE :

1695 Merci beaucoup. Peut-être une autre petite question qui va un peu dans le même sens. J'ai lu dans le rapport que vous avez participé à des travaux, vous avez tenté un peu de restaurer le territoire du caribou forestier qui est important dans votre culture et donc, est-ce que ça fonctionne, cette approche-là?

1700 J'ai l'impression que ça prend un assez bon territoire pour que ça vaille la peine, enfin, est-ce que vous pourriez commenter un peu sur qu'est-ce que ça signifierait si on voulait récupérer un peu de cet espace-là pour le caribou?

PAR M. MARC ST-ONGE :

1705 Je vous dirais, je sais pas pour le caribou à court terme si ça va avoir des effets significatifs, mais je dirais qu'on se fait un laboratoire à l'exercice qu'on fait. Je dirais que c'est une première dans ce que les gens des ministères nous disent, de fermer autant de chemins dans un même secteur.

1710 C'est sûr que quand on regarde la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean sur la carte, il est gros comme mon doigt; quand on est dans le territoire, le territoire est important quand même.

1715 Je dirais, on est dans un "work in progress" où on se heurte, c'est surtout l'acceptabilité sociale des gens qui utilisent le territoire, puis là qu'ils voient fermer leurs accès, mais en grande partie, c'est des occupants sans droit dans le secteur qu'on ferme pour peut-être cinq (5) ou six (6) baux qui sont des droits légaux qui ont été donnés, un bail de villégiature ou un abri sommaire, il y a le double ou le triple d'occupation sans droit dans le territoire.

1720 Ça fait que là, on arrive avec un projet de fermeture de chemins puis de révégétation des emprises de chemin pour reconstruire l'habitat du caribou, là, c'est tout ce processus-là qui est très difficile, parce qu'on vient heurter des habitudes. Mais nous, on se dit qu'il y a quand même un principe où on devrait avoir des objectifs qui sont de conservation puis de préservation de la biodiversité qui devraient être pris en considération, puis une meilleure gestion du territoire public aussi pour pas émettre des droits ou mieux contrôler l'utilisation du territoire de façon illégale.

1725 Je dirais, à date, on se heurte à ça, plus sur des aspects sociaux que biologiques ou biodiversité, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

1730 Merci.

PAR M. JACK PICARD :

1735 Juste un élément de complément! C'est que le gouvernement du Québec, voilà trois (3) ou quatre (4) ans, a mis un groupe de travail sur le plan de rétablissement du caribou forestier.

1740 Les constats de l'évolution du caribou forestier sur le territoire du Québec, c'est un recul du caribou forestier par le développement forestier et le développement de toutes sortes, villégiateurs, pourvoiries.

Et ils l'ont classé espèce menacée.

1745 Donc la réponse que vous recherchez, je vous la donne dans le mille. Est-ce que tous ces travaux-là vont mener à ce que le caribou va se rétablir? Pourquoi que le gouvernement du Québec n'a pas décidé de mettre en place le plan de rétablissement du caribou forestier? Parce qu'ils n'ont pas la certitude d'avoir atteint l'objectif qu'ils ont identifié.

1750 Juste par le constat historique, le territoire occupé par le caribou forestier au Québec était au sud du Saguenay et du lac Saint-Jean au début du siècle, du siècle dernier, et là, on est quasiment en haut du 50^e, et on trouve quelques hardes dans le secteur de Manouane, Pipmuacan, puis dans les grands réservoirs de Outardes.

Le caribou, lui aussi, a l'autre orignal qui est en compétition dans les habitats.

1755 C'est le constat qu'on doit faire avec un certain réalisme. Parce que l'histoire nous apprend que le caribou diminue.

1760 Juste l'exemple du caribou toundrique à Schefferville, dans la rivière George, elle était de sept cent soixante mille (760 000) voilà dix (10) ans, elle est seulement de vingt-quatre mille (24 000) individus.

Votre question, vous venez de la trouver. Vous venez de trouver la réponse à votre question!

PAR LE COMMISSAIRE :

1765 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1770 Tshinishkumitin.

PAR M. JACK PICARD :

1775 (EN INNU)

PAR LA PRÉSIDENTE :

1780 Kuei kuei.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY

1785 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

J'appelle maintenant l'Administration portuaire du Saguenay, son directeur général monsieur Carl Laberge. Bonsoir.

1790 **PAR M. CARL LABERGE :**

Bonsoir. Je vais vous lire l'essentiel de notre mémoire qui n'est pas si long non plus.

LECTURE DU MÉMOIRE

1795

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Laberge. J'ai lu que votre zone d'intervention s'étend sur vingt-cinq kilomètres (25 km).

1800

PAR M. CARL LABERGE :

Oui.

1805 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Plusieurs disent que le fjord a déjà deux (2) ports, d'après vous, la région a une capacité d'accueil pour combien de ports, mettons à très très long terme?

1810 **PAR M. CARL LABERGE :**

C'est une question à laquelle il est très difficile de répondre. Je ne crois pas que c'est quelque chose qui se mesure, à laquelle quelqu'un pourrait donner une réponse demain matin et dire, il y a de la place pour deux-trois-quatre-cinq-dix (2-3-4-5-10) ports ou juste un (1), pas du tout.

1815

Je ne serais pas en mesure de vous donner ça, parce que je ne vois pas sur quels paramètres on pourrait se baser aujourd'hui.

1820 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Géographiquement?

PAR M. CARL LABERGE :

1825 Géographiquement, si c'est des possibilités, parce que je peux vous dire, c'est que les
possibilités pour construire un port en eaux profondes sur le Saguenay, actuellement, sont
relativement réduites, parce qu'il y a quand même pas mal de contraintes, si on parle du Saguenay
dans son ensemble, à partir de l'embouchure du Saguenay à aller jusqu'à la hauteur de Saint-
Fulgence où les eaux cessent d'être profondes, où on pourrait penser pouvoir accueillir des navires
1830 transocéaniques.

Il y a une grande partie des berges du fjord actuellement qui sont protégées, qui sont parc
dans le Parc Saguenay–Saint-Laurent pour la majeure partie.

1835 Puis le Saguenay, les rives du Saguenay sont un endroit qui n'est pas facile à travailler non
plus. C'est assez escarpé. Donc il y a des endroits qui se prêtent plus difficilement à la construction
d'infrastructures portuaires.

1840 L'autre aspect aussi, c'est que pour construire un port, encore faut-il avoir des clients puis
avoir un potentiel d'utilisation de ça, même si à certains endroits dans le fjord, on pourrait penser
qu'on pourrait construire un port, mais s'il n'y a pas d'utilisateurs tout près ou il n'y a pas de
potentiel d'utilisation, il n'y a pas de projets qui vont se faire dans ce secteur-là.

1845 Donc si on regarde ça puis on le regarde avec le potentiel qu'il peut y avoir, parce qu'un port,
en fait, c'est seulement une des parties de la chaîne de transport logistique, donc on a besoin
d'avoir des routes d'accès terrestre aussi pour se rendre.

C'est sûr que le nombre de sites potentiels est relativement limité, je vous dirais. Je pourrais
pas vous les chiffrer, j'ai pas fait d'étude sur l'ensemble du fjord, mais c'est relativement limité.

1850

PAR LA PRÉSIDENTE :

Si vous aviez le choix pour installer un troisième port, est-ce que votre choix serait porté sur
Sainte-Rose-du-Nord?

1855

PAR M. CARL LABERGE :

Là, le troisième port, vous parlez du port dont il est question, c'est celui-là?

1860

PAR LA PRÉSIDENTE :

Oui.

PAR M. CARL LABERGE :

1865 Bien, je vous dirais qu'actuellement, on le regarde dans le cadre d'un client, on a un client qui a une demande, puis ce client-là, dans le projet qui fait l'objet de la présente audience, il y a des analyses de transport qui le mettent à un endroit précis, qui a fait l'objet des études, puis qui ont été considérées par rapport à plusieurs critères, qu'ils ont considéré en partie aussi l'établissement du port, dont ces études-là ont été déposées et ont déjà été discutées.

1870 Et puis nous, on en vient à la conclusion, en utilisant ces études-là du promoteur de la mine, que l'endroit où eux sont capables de livrer le minerai puis l'endroit où il est possible d'implanter un terminal maritime, c'est le site de Sainte-Rose-du-Nord, pour toutes sortes de considérations dont je dirais la composante sociale a été la plus déterminante en finalité, si on considère par exemple les derniers choix de sites qui ont été considérés avec le site des îlots Jalobert pour ne pas le nommer qui présentait certains avantages au niveau technico-économique, mais qui avait d'autres désavantages au niveau social.

1875
1880 Donc le choix a été fait de proposer un projet à Sainte-Rose-du-Nord, pour toutes ces raisons-là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1885 Une question théorique! Arianne Phosphate est votre seul client potentiel pour le moment, advenant que cette entreprise ferait faillite, qu'est-ce que vous feriez avec le port?

PAR M. CARL LABERGE :

1890 Nous, dans les ententes qui nous lient et qui nous lieront, parce qu'on a d'autres ententes à signer avec Arianne Phosphate pour le déploiement complet du port, c'est certain que nous allons prévoir tous les cas de figure pour ne pas mettre en péril, un, notre administration portuaire au point de vue financier. Donc il va y avoir des cas qui vont tenir compte de tous ces aspects-là dont une fermeture.

1895 Puis la fermeture, normalement, elle va se produire à la fin de la mine. Mais on devra prévoir si elle se produit avant la fin de la mine aussi.

1900 Donc je parle d'un plan de fermeture, c'est le plan de fermeture de la mine, mais un plan de fermeture du port aussi.

Donc dans un cas où la mine ferme, on va avoir un choix, un choix qu'il n'est pas possible de faire aujourd'hui.

1905 Je vais vous donner un exemple! Au bout de vingt-cinq (25) ans, la mine ferme, au bout de vingt-six (26) ans, bon, la mine ferme, on aura un choix à faire alors de dire, est-ce qu'on démantèle ce port parce qu'on pense que, bon, on n'a pas d'autres clients, puis on pense qu'il n'y a aucune autre possibilité d'avoir du trafic dans ce coin-là, puis on veut pas maintenir ces actifs-là parce que ça coûte de l'argent – juste au niveau monétaire, maintenir ces actifs-là, ça coûte beaucoup d'argent – donc on aura un choix à faire de soit le démanteler, puis normalement, bien, dans les ententes qu'on va avoir avec eux, il va y avoir un plan de démantèlement d'inclus.

1910 Donc ce plan de démantèlement, autant il est vrai au bout de vingt-six (26) ans, autant il est vrai au bout de cinq (5) ans, si jamais il arriverait quelque chose.

1915 Mais très franchement, quand on construit une installation portuaire, on ne le fait pas dans le but de la démanteler. Mais si jamais on en arrive là, on peut le faire, puis on l'a déjà fait dans le passé.

1920 On l'a fait dans le passé récent, nous avons démantelé une infrastructure portuaire sur le Saguenay qui était existante, qui n'avait plus d'utilité, on l'a démantelée, puis aujourd'hui il n'y a plus trace de ces infrastructures-là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1925 Le chemin pour se rendre au port sera un chemin privé, est-ce que ça vous cause un préjudice pour accueillir un autre client potentiel?

PAR M. CARL LABERGE :

1930 Non, parce que les ententes que nous allons avoir avec Arianne Phosphate doivent impérativement inclure un accès à ce terminal-là via ce chemin privé là pour nos clients. Donc non.

PAR LE COMMISSAIRE :

1935 Ma première question qui me brûle un petit peu la langue, parce qu'on entend, ce qu'on lit dans les documents que les gens disent qu'apparemment, la voie ferrée qui est amenée à Grande-Anse aurait été en partie justifiée par Arianne Phosphate, au moins c'était les deux (2) entreprises potentielles.

1940 Alors pour la part, vous, vous n'avez pas de problème à vivre avec le fait qu'à présent, Arianne Phosphate va plutôt aller ailleurs?

PAR M. CARL LABERGE :

1945 Bien, on a l'occasion de corriger des faits que vous avez dits au début, là. La desserte ferroviaire n'a pas été construite pour Arianne Phosphate, pas du tout.

1950 Il faut savoir qu'un port, nous, on est une administration portuaire canadienne, on a été désigné comme tel par le gouvernement du Canada de par notre positionnement stratégique puis par notre importance pour le Québec puis pour le Canada. On est une des seules administrations portuaires qui n'était pas reliée au chemin de fer.

PAR LE COMMISSAIRE :

1955 Donc vous dites que ce que l'on lit dans les documents, comme de la MRC par exemple ou non, la CRÉ, excusez-moi, que c'était pas vrai qu'on comptait sur le potentiel d'Arianne Phosphate pour justifier la construction de la voie ferrée qui va à Grande-Anse, c'est ce que vous me dites, si j'ai bien compris?

PAR M. CARL LABERGE :

1960 Là, si vous me laissez, j'aurai pas besoin de très long!

PAR LE COMMISSAIRE :

1965 C'est correct, allez-y.

PAR M. CARL LABERGE :

1970 Nous avons construit cette desserte ferroviaire là pour faire une connexion avec nos installations portuaires.

1975 On a un port en eaux profondes qui est capable d'accueillir de très grands navires, puis on n'était pas connecté au réseau ferroviaire malgré la possibilité de l'être. Donc il y avait une incohérence là-dedans depuis la construction du terminal. On est venu corriger ce fait-là.

Bon, c'est certain que cette desserte ferroviaire là aurait permis à Arianne Phosphate d'atteindre notre port, comme elle peut le permettre à n'importe quel autre projet minier dans le futur d'atteindre notre port. C'était un aussi des objectifs.

1980 Mais l'objectif n'était pas de connecter Arianne Phosphate ou un projet particulier, mais de connecter nos installations portuaires au réseau ferroviaire, point.

PAR LE COMMISSAIRE :

1985 Très bien, c'est correct. Mais là, ça vous dérange pas, est-ce que pour vous, c'est assez facile d'emmener une installation ferroviaire éventuelle au quai de Sainte-Rose, éventuellement? Si vous dites que c'est important pour un port, est-ce que ça demeurerait aussi important pour Sainte-Rose éventuellement?

PAR M. CARL LABERGE :

1990 C'est pas quelque chose qui est analysé dans le présent cadre de projet, parce qu'actuellement, l'ensemble du montage financier puis de ce projet particulier là est relié à un transport par camion.

1995 Je vous dirais que dans le futur, puis si je me mets loin, vraiment loin dans le futur où on aurait par exemple un projet de mine qui justifierait la construction d'une voie ferrée, je vois pas pourquoi on pourrait pas envisager une voie ferrée pour se rendre sur ce site-là. Mais si on avait un projet qui venait avec ces volumes justifier l'installation d'une voie ferrée.

2000 Ce que je comprends d'Arianne Phosphate, c'est que les volumes qu'ils vont transiter ne réussiraient pas à payer une voie ferrée pour se rendre jusqu'au site minier. Donc dans ce cas-là, c'est pas applicable.

2005 Mais si on avait un projet, un gros projet de mine dans le futur qui voudrait utiliser ces installations-là, je vois pas pourquoi on pourrait pas en construire une.

PAR LE COMMISSAIRE :

2010 Peut-être une dernière question! Vis-à-vis le secteur pour Sainte-Rose-du-Nord, est-ce que vous avez prévu ou pris les précautions pour pouvoir éventuellement agrandir les terrains ou si vous pensez que ce sera pas plus grand que ce qui est déjà prévu?

2015 Est-ce que vous avez prévu des plans d'expansion? Est-ce que ce serait possible pour vous à cet endroit-là?

PAR M. CARL LABERGE :

2020 Je vous dirais qu'actuellement, on n'est pas dans cette phase-là d'expansion. On est à essayer de mettre en place un terminal pour ces besoins-là.

2025 Sur ce site-là, on prévoit déjà des espaces supplémentaires à même ce terrain-là, parce qu'il y a une propriété qui a été ciblée pour ça. Est-ce que dans le futur il y aurait possibilité d'envisager autre chose! On est toujours ouvert à ça, mais je vous dirais qu'en date d'aujourd'hui, c'est pas quelque chose qui est dans la planification proche.

PAR LE COMMISSAIRE :

OK. Bien merci. Moi, pour l'instant, ça va.

2030 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Un dernier sujet! Le port serait en opération vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24)?

2035 **PAR M. CARL LABERGE :**

Le port, je vous dirais que c'est une question qui est hypothétique. Mais en théorie, le port pourrait être en opération vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) lorsqu'il y a chargement d'un navire, comme c'est le cas actuellement à Grande-Anse.

2040 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Et il y aura de l'éclairage nocturne?

2045 **PAR M. CARL LABERGE :**

Certainement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2050 Est-ce que ça pourrait créer de la pollution par l'éclairage sur les environs?

PAR M. CARL LABERGE :

2055 Bien, il y a des moyens de limiter ça, je vous dirais. Par exemple, on ne met pas les projecteurs – on essaie d'éclairer notre sujet, autrement dit, nos installations.

2060 Mais c'est certain qu'il va certainement y avoir, quand même que je vous dirais que le terminal, la nuit, s'il y a de l'éclairage, ne sera pas visible, je penserais pas, là. Moi, je pense qu'il va être visible la nuit, si on l'éclaire, là.

Mais il y a moyen de faire le mieux qu'on peut. C'est certain qu'il pourrait y avoir des opérations de nuit, puis s'il y a des opérations de nuit, pour des raisons de sécurité puis même d'opérations assez simples à comprendre, il y aurait certainement de l'éclairage sur ce site-là qu'on va essayer de contrôler le mieux possible.

2065

PAR LA PRÉSIDENTE :

C'est possible?

2070

PAR M. CARL LABERGE :

De le contrôler, je dirais. S'il y aurait une lampe de poche, puis je voudrais regarder ici, je pourrais la pointer un peu vers vous, puis vous me diriez, c'est tannant, puis là, je pourrais la mettre comme ça aussi.

2075

Donc il y a moyen d'orienter les éclairages de manière à ce que ce soit le moins, avoir le moins d'impacts sur le voisinage. Mais dire qu'il n'y aurait pas du tout d'impact ou ça ne serait pas visible, j'irais pas jusque-là.

2080

Mais j'irais jusqu'à dire que certainement, cet aspect-là va être pris en considération dans les phases d'études du projet, comme ce qu'on fait actuellement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2085

On vous remercie. Merci beaucoup.

PAR M. CARL LABERGE :

Merci.

2090

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

2095

PAR LA PRÉSIDENTE :

Nous allons prendre une dernière présentation avant de faire une pause, alors il s'agit de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, le maire Laurent Thibeault.

2100 **PAR M. LAURENT THIBEAULT :**

Bonsoir madame, monsieur le Commissaire.

2105 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir monsieur Thibeault.

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

2110 Je suis accompagné de monsieur Jean Gagnon qui est l'inspecteur municipal. Donc si on a des questions sur la question de l'aménagement, l'organisation du territoire de Sainte-Rose, j'ai préféré qu'il m'accompagne, parce qu'il est plus au fait de tous nos règlements de zonage, etc. Donc il peut donner l'heure juste pas mal plus qu'un maire.

2115 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

2120 Alors notre objectif d'avoir présenté ce mémoire, c'est de vous présenter d'abord la position de la municipalité par son conseil municipal. Le Conseil municipal a adopté ce rapport-là qui vous a été soumis, et à l'unanimité des personnes qui étaient présentes au conseil, et on va vous faire parvenir d'ailleurs la résolution du conseil démontrant que le Conseil municipal a adhéré à ce qu'on va dire ce soir. Il est dans ce document-là.

2125 Je n'ai peut-être pas à vous présenter longuement la municipalité de Sainte-Rose, madame, parce que vous m'avez informé, lors de notre dernière rencontre, que vous connaissiez notre territoire. Puis j'invite tous ceux de votre Commission, de votre Bureau, qui n'ont pas vu le territoire de Sainte-Rose, j'en parlais à quelqu'un hier, de se présenter. À Sainte-Rose, c'est pas terriblement loin d'ici, puis c'est un des plus beaux villages du Québec.

2130 Puis d'ailleurs, la question qu'on se posait dans notre mémoire, pourquoi justement accepter des installations industrielles sur notre territoire quand on est aussi beau? La beauté, c'est pas facile à vivre, mais on en sait quelque chose à Sainte-Rose.

2135 Mais on vous a présenté aussi dans notre mémoire ce village-là. On en a fait même une histoire administrative, une courte histoire administrative.

2140 On vous a aussi présenté la municipalité comme étant une municipalité qui est très préoccupée par l'environnement, très préoccupée par le respect de son milieu. Je le lie à la beauté, parce que c'est la beauté des paysages qui fait de Sainte-Rose cette réputation qu'elle a, non seulement sur le plan national, mais sur le plan international.

2145 On est visité dans les trois (3) mois de l'été à peu près par soixante-soixante-dix mille (60 000-70 000) touristes en trois (3) mois. Et quand je dis qu'on est préoccupé par l'environnement, je vous dirais qu'on n'a même pas le choix.

2150 Le gouvernement du Québec, tout autour de la municipalité, nous a décrété des zones d'aires protégées ou de parcs. Il y en a six (6) autour de la municipalité, le Parc des Monts-Valin, le parc Saguenay, le parc marin, l'aire protégée G.-Oscar-Villeneuve, il y en a une autre, je me rappelle plus du nom, l'aire protégée de la rivière Sainte-Marguerite.

2155 Puis je dis même dans le mémoire qu'on est probablement la municipalité la plus «parcquée» au Québec! Dans le sens que oui, puis à l'intérieur de notre village également, on a également des zones que la municipalité, des lots, des terrains qu'elle a acquis, puis qu'elle en a fait aussi des parcs municipaux.

2160 Donc on est conscient, on est soucieux de ça et on y tient beaucoup à la protection de notre territoire, à la protection de notre environnement.

On a aussi présenté notre village sur toutes ses composantes : la composante démographique, la composante économique, la composante sociale.

2165 Seulement une petite donnée, à l'heure actuelle, au moment où on se parle, on est trois cent quatre-vingt-dix-sept (397) habitants. Il y en a déjà eu plus de six cents (600). Décroissance.

2170 Le gouvernement du Québec a déjà appelé les villages comme le nôtre des villages dévitalisés, mono-industriels qui vivent d'une économie centrée par exemple sur une seule entreprise ou sur une seule industrie, c'était l'industrie forestière. Il est né de l'agriculture, après ça s'est transformé également de l'exploitation de la forêt.

2175 Et on sait ce qui se passe aujourd'hui au Québec dans ce volet de l'économie où la forêt est en crise depuis plusieurs années, et on a de la difficulté à garder nos jeunes dans le village. D'ailleurs, il y a un exode de jeunes extrêmement important, un exode de la population. C'est une population aussi très vieillissante. Seulement les gens de soixante-cinq (65) ans et plus comptent plus de vingt-trois pour cent (23 %) de population. Et dans ce mémoire, on donne à peu près toutes ces données sur la démographie.

2180 Donc notre village, c'est vrai qu'il est un beau village, c'est vrai qu'on y tient beaucoup, c'est vrai qu'il y a une fierté des gens du milieu d'être des citoyens à part entière de ce village-là, mais il est vrai aussi qu'on veut que ce village puisse se continuer.

2185 On a regardé aussi le projet d'Arianne Phosphate en le regardant sur les impacts. Les impacts sociaux sur notre communauté, puis c'est là qu'on va parler d'acceptabilité sociale.

2190 On a parlé aussi des impacts sur notre territoire, l'impact sur l'environnement géophysique, l'impact aussi sur l'aspect démographique et enfin, l'impact, et c'est ce qui nous réunit presque ce soir pour la plus grande part, l'impact sur l'environnement, parce qu'il y en a un grand.

2195 Vous savez, je me suis fait dire, parce qu'un maire, puis son conseil municipal, élection à tous les quatre (4) ans, mais dans la préparation de ce mémoire-là, et notre positionnement, je le dis tout de suite en partant, on est en faveur de ce projet-là pour l'ensemble des données que je viens de vous dire là.

2200 C'est-à-dire que sur l'impact économique, puis c'est ça qui est la base, sur l'impact économique, un village qui est en décroissance, continuellement sur le plan démographique, parce que les jeunes quittent pour aller travailler ailleurs, parce qu'il n'y a plus d'emplois, je vais vous dire que c'est inquiétant.

2205 Puis la population de Sainte-Rose interpelle le maire, interpelle les conseillers pour leur dire qu'est-ce qui va arriver à notre village dans dix (10) ans s'il n'y a pas un changement de cap sur le plan de l'économiel!

2210 Alors on le sait que le Québec est en mutation économique, le gouvernement du Québec a annoncé un grand plan de développement économique par le Plan Nord; ce Plan Nord est surtout centré sur le développement minier et nous, on y croit que ce développement économique, c'est lui qui va assurer aussi la sécurité des citoyens, pas seulement de Sainte-Rose, mais de tout le Québec, sur le plan des régimes d'éducation qui sont parmi les meilleurs au monde, sur le plan des régimes de santé, sur le plan des régimes sociaux. On est un pays privilégié.

2215 Mais pour faire, pour toujours se maintenir ce classement-là qu'on a au Québec d'être, ce qu'avait dit un ancien premier ministre, le plus meilleur pays au monde, il faut également avoir de l'activité économique.

 Il y a des inconvénients, on en convient. Il y a des inconvénients environnementaux, il y a des inconvénients sociaux, on en convient dans ce rapport-là.

2220 Mais depuis des années que je suis impliqué dans bien des choses, je vais vous dire que rare j'ai vu une entreprise, puis j'ai déjà assisté et participé à d'autres sessions du BAPE, par exemple sur les aires protégées, j'ai rarement vu une entreprise qui nous a présenté depuis 2013 autant d'informations pertinentes sur son projet, puis je le dis avec transparence.

2225 Alors j'ai assisté à presque toutes les séances d'information. Je suis sur le terrain continuellement. Et pour écrire un mémoire, il n'a pas été écrit par des professionnels, il a été écrit par un maire historien et adopté par tout le conseil municipal.

2230 On l'a écrit avec nos tripes, on l'a écrit aussi avec nos connaissances, parce qu'on a fait aussi des recherches, puis parce qu'aussi, on s'est informé au maximum.

Et on adhère au projet d'Arianne Phosphate.

2235 Mais on a présenté dans notre mémoire pourquoi dans cette municipalité, et je me permettrai, si vous me permettez madame la Présidente, de lire seulement un petit bout. C'est pas dans mes habitudes de parler en lisant un texte, je vais prendre mes lunettes si vous permettez, on dit :

2240 «Comment la population d'un village, si soucieuse de son environnement – c'est à la page 13 de notre mémoire – si bien dotée de la présence de parcs et de réserves protégées et si fière d'appartenir même à l'organisation sélecte de l'Association des plus beaux villages du Québec – puis ça, je vous dis qu'on porte le flambeau très haut dans nos citoyens ici – en arrive-t-elle à être favorable à un projet d'un établissement industriel et d'un port sur son territoire?»

2245 Mais là, on l'a regardé dans le détail. Je me suis fait dire à un moment donné par une citoyenne, monsieur le Maire, vous avez livré à une entreprise notre territoire, surtout un secteur parmi les plus beaux de tout le territoire de notre village, puis comment vous pensez qu'on va avoir encore des touristes qui vont venir ici quand on va avoir un port, des silos, etc., etc.!

2250 Bien, la question était pertinente. Puis la personne qui m'a interrogé sur ça a dit, il va y avoir deux cent quatre-vingt-quatorze kilomètres carrés (294 km²) de territoire qui va être détruit. Bien là, j'ai dit, attendez, je pense qu'on va faire des ajustements!

2255 Le territoire de Sainte-Rose, c'est cent cinquante-neuf point neuf kilomètres carrés (159,9 km²). Et quand on parle de la route par exemple d'accès, tantôt j'ai entendu une question sur ça, c'est trois point deux kilomètres (3,2 km), trente mètres (30 m) de large, ça fait quatre-vingt-seize mille mètres carrés (96 000 m²) de territoire sur cent cinquante-quatre virgule neuf kilomètres carrés (154,9 km²) de territoire de la municipalité. Ça fait soixante et un virgule neuf millièmes de un pour cent (0,0619 %) de tout le territoire.

2260 Et si on ajoute le port avec ses installations industrielles, trois cents mètres par cinq cents mètres (300 m x 500 m), on est encore dans les chiffres très inférieurs à un pour cent (1 %) du territoire.

2265 Et le territoire de Sainte-Rose, c'est soixante-quinze pour cent (75 %) du territoire en forêt. C'est aussi des lacs, il y a vingt-cinq (25) lacs sur notre territoire.

2270 Puis quand je regarde également l'environnement des citoyens qui pourraient s'inquiéter d'entendre des camions, qui pourraient s'inquiéter d'entendre du bruit, d'avoir de la pollution visuelle, de la pollution atmosphérique, etc., bien, je vais vous dire que les citoyens les plus proches, à part ceux du lac Neil qui ont signé presque tous des ententes sauf un, je pense, avec la minière, ça veut dire qu'ils ont accepté que se tiennent ces installations-là.

2275 Et la plupart des citoyens, qu'ils soient du lac Bouchard, le petit lac Saint-Germain, le grand lac Saint-Germain, le lac Rouge, etc., je vous les nommerai pas tous, il y en a vingt-cinq (25), mais ils sont à sept kilomètres (7 km) à peu près dans les plus proches, jusqu'à vingt-vingt-deux-vingt-cinq kilomètres (20 km-22 km-25 km) dans les plus éloignés.

2280 Bien, je vais dire que l'impact sur la communauté, sur les citoyens, sur les propriétaires de résidences, de villégiature, sur les propriétaires de résidences permanentes, le village, ce qu'on appelle, nous, communément le village, bien, c'est ce qu'on appelle le périmètre urbain qui compte à peu près cent quarante (140) à cent cinquante (150) personnes, il est à quinze kilomètres (15 km), à vingt kilomètres (20 km) des installations portuaires.

2285 Donc les impacts chez nous, ils sont minimes. Et on se prononce en faveur, parce qu'on le dit, sur le plan économique, sur le plan emploi, les citoyens nous interpellent, est-ce que le village va survivre! Bien, m'a vous dire que l'annonce que cette entreprise-là occupera des installations industrielles et portuaires sur notre territoire, c'est un baume.

2290 C'est un baume pour un retour des jeunes, parce qu'il y a un exode terrible. Un retour aussi de citoyens de plus qui vont travailler parfois très loin. Je parlais à un citoyen en fin de semaine qui me disait, bon bien, je reprends le travail cette semaine, puis je vais travailler dans le secteur de, en tout cas, pas loin de l'Abitibi. Il fait cinq cents kilomètres (500 km) pour aller travailler quand il part le dimanche dans la nuit, et il revient à tous les dix (10) jours à peu près en voiture. Il dit, je fais mille kilomètres (1000 km) par semaine, etc.

2295 Beaucoup de travailleurs comme ça chez nous connaissent un exode d'aller travailler encore dans l'industrie forestière, mais pas pour faire de la coupe forestière, mais pour faire – je vous vois, madame, vous vous impatientez!

PAR LA PRÉSIDENTE :

2300

Je vais vous inviter à conclure.

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

2305

Je pense que déjà, j'ai livré l'essentiel de ce mémoire-là.

2310

Je pourrais peut-être, si vous me permettez de vous dire que quand on a abordé l'aspect environnemental, on a dit, oui c'est vrai, s'il peut y avoir des conséquences sur l'environnement sonore, la construction de la route, il va y avoir de la déforestation, puis quand je vous dis soixante-quinze pour cent (75 %) du territoire sur le territoire de Sainte-Rose est en forêt, on n'en manque pas d'arbres! Et même dans le village, on dit qu'on en a trop. On plante encore, on ne voit plus presque le village.

2315

L'aménagement des installations des silos, l'installation industrielle va se faire pour atténuer, ils ont choisi un site, un petit plateau derrière une montagne pour atténuer encore l'environnement visuel.

2320

Quand on parle de la navigation sur le Saguenay, là, vous parlez à un historien, vous écoutez un historien! Si on regarde dans les années trente, dans les années quarante, la navigation sur le Saguenay était probablement quatre (4) puis cinq (5) fois puis pas mal plus élevée qu'elle l'est. Les quais sur le Saguenay, il y en avait partout dans tous les villages. Aujourd'hui, c'est des quais d'accueil de navettes touristiques, de navettes fluviales touristiques.

2325

Et je pourrais vous dire que dans une photo qu'on a qui est célèbre peut-être à la Société historique du Saguenay dont j'ai le bonheur et le privilège d'en être le directeur général, une photo nous montre la baie des Ha! Ha! avec douze (12) à quatorze (14) navires. La navigation fluviale est une des navigations les plus écologiques qu'il y a.

2330

Exporter le minerai par le navire, c'est là qu'on pollue le moins de gaz à effet de serre. Et le Saguenay est capable.

2335

Un port de trois cents mètres (300 m) sur le petit Claude, c'est comme ça qu'on l'appelle, l'endroit qui a été privilégié, sur une distance à peu près de quatre-vingt-dix kilomètres (90 km) sur la rive nord, les impacts sont minimes. Et le Saguenay est capable de l'absorber.

Alors moi, je vous dis en toute franchise, en toute honnêteté, en toute analyse, parce qu'avant de prendre cette décision-là, j'ai suggéré au conseil municipal d'adhérer à un rapport très positif demandant justement que cette entreprise poursuive ses démarches pour lancer cette minière-là,

2340 bien, je vous dis que la municipalité et la population de Sainte-Rose, puis les conseillers – on n'a pas fait de consultation publique. Une consultation publique, il y a une loi qui s'appelle la Loi sur les élections et les référendums, ça coûte sept mille dollars (7000 \$). On gère une petite municipalité de quatre cents (400), sept mille dollars (7000 \$), c'est important pour nous autres. Donc on gaspille pas l'argent.

2345 Mais les conseillers sont sur le terrain pour écouter la population, et nous sommes convaincus que la population adhère à notre projet. Permettez madame!

PAR LA PRÉSIDENTE :

2350 Merci monsieur le Maire. Vous nous avez parlé de pollution visuelle, vous avez parlé de pollution sonore. On a lu dans votre mémoire que vous allez adopter ou vous avez déjà adopté un règlement pour contrer l'utilisation des freins Jacob.

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

2355 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2360 Comment est-ce que vous allez contrôler? Est-ce que vous allez avoir des inspecteurs, comment vous allez faire ça?

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

2365 Votre question est très pertinente. La Municipalité n'a pas les moyens de se payer une police. Ça coûte, une police, à peu près cent cinquante mille piastres (150 000 \$) par année, puis on n'a pas les moyens de ça. Ça grugerait presque la moitié de notre niveau de taxation foncière.

2370 Mais le gouvernement du Québec, pour tous les villages du Québec, a imposé justement la présence de la Sûreté du Québec. On paie notre quote-part. Et je vais vous dire qu'on n'hésitera pas, si notre règlement n'est pas respecté, à faire appel aux services de la Sûreté du Québec pour imposer des amendes qu'on estimera dans notre règlement assez significatives pour que le délinquant ne répète pas l'action trop souvent.

2375 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors l'application de vos règlements se fait via la Sûreté du Québec?

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

2380

Pour les règlements sur le règlement routier par exemple se fait effectivement par la Sûreté du Québec.

2385

Puis tous les règlements également qu'on a où on adopte par exemple des procédures légales, bien, c'est la Sûreté du Québec. Parfois, on envoie mon inspecteur municipal – je dis mon, il ne m'appartient pas – l'inspecteur municipal pour dire, voilà, et on a des attitudes très positives envers nos citoyens avant de leur envoyer une sanction de plusieurs centaines de dollars. On les avertit, puis après ça, on n'hésite pas.

2390

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2395

PAR LE COMMISSAIRE :

J'ai une petite question. Quand on lit votre texte en introduction, pourriez-vous m'expliquer un peu comment est-ce que je devrais lire le terme ici quand vous dites «un collectif de citoyens résidents à l'Anse à Pelletier a forcé la municipalité et l'entreprise Ariane Phosphate à mettre en place un comité d'acceptabilité sociale», le mot forcé, est-ce que vous pourriez me dire?

2400

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

Oui, oui, c'est un terme, peut-être que le verbe forcer est un peu fort, c'est de mon cru personnel. Je vous le dis, monsieur le Commissaire.

2405

Mais ce que moi, en suivant ce dossier-là de l'extérieur, à partir du moment où on présentait ce dossier-là comme étant à se réaliser essentiellement sur Saint-Fulgence, je vais vous dire que le maire de Sainte-Rose ne s'en est pas mêlé.

2410

J'ai suivi toutefois tout le débat médiatique, etc., puis on sentait, dans le débat médiatique, que les opposants du secteur de l'Anse à Pelletier étaient très proactifs et ébranlaient les colonnes du temple.

2415

Alors si vous voulez donner un sens au mot forcé, c'est parfois justement sur le plan médiatique, sur le plan de la pression que peut mettre un groupe de citoyens parfois, bien, on vient à faire changer parfois les idées.

2420 Mais je vous dirai qu'il y a des gens d'Arianne Phosphate qui vont peut-être s'en rappeler, puis certains de mes collègues, non, il n'y en a presque plus qui étaient là, en 2009-2010, Arianne Phosphate était venue nous rencontrer, puis ils nous parlaient d'envoyer ce minerai-là par Dolbeau et en train vers Grande-Anse, etc.

2425 J'ai demandé à ce moment-là au préfet si je pourrais faire une petite intervention. Et c'est là que j'avais dit à ces gens-là : je vous comprends pas, la distance que vous allez faire du lac Paul vers Dolbeau et du lac Paul vers Saint-Fulgence est à peu près la même à quelques kilomètres près.

2430 Il y a à Sainte-Rose un port naturel en eau profonde qui pourrait faciliter bien les choses. J'avais dit ça à quelque part.

2435 Je pense qu'il y a quelqu'un de chez Arianne Phosphate qui s'est rappelé très bien de ce moment-là. Mon collègue de Saint-Fulgence, il dit, non, je pense qu'il est à Saint-Fulgence, mais vous savez, quand on est municipalité voisine, il y a des fois qu'on peut avoir des rapports de concurrence.

Mais c'est comme ça que c'est arrivé.

2440 La question donc que vous posiez, forcer, on n'a jamais rien forcé. Je pense qu'on n'a pas réellement forcé, c'était pas l'intention de moi de dire que ces citoyens-là ont mis la pédale un peu lourde sur l'accélérateur.

PAR LE COMMISSAIRE :

2445 OK. À un autre endroit dans votre document, vous parlez, d'après ma lecture, de tous les parcs et investissements récréotouristiques pour lesquels vous dites qu'il y a eu plein de promesses qui ne semblent pas avoir été tenues, est-ce que vous pourriez nous indiquer le genre de promesses et pour votre municipalité, c'était combien? Est-ce qu'on parle de dix (10) emplois, est-ce qu'on peut quantifier?

2450 **PAR M. LAURENT THIBEAULT :**

2455 On parlait peut-être pas en termes d'emplois, mais on nous promettait justement qu'un parc près d'une municipalité avait toujours des retombées économiques importantes sur les installations de services, comme des hôtels par exemple, et que ça pourrait nécessairement et obligatoirement créer des emplois, de la restauration, des visiteurs en abondance.

Et Sainte-Rose, c'est vrai qu'il accueille encore soixante-soixante-dix mille (60 000-70 000) touristes. Puis je vous invite à venir faire un tour une fin de semaine, vous allez voir.

2460 **PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est déjà fait à quelques reprises, craignez pas.

2465 **PAR M. LAURENT THIBEAULT :**

Bon, je suis très heureux.

PAR LE COMMISSAIRE :

2470 Je connais bien le Saguenay!

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

2475 Je suis convaincu que vous allez revenir. Quand on a été une fois à Sainte-Rose, on y revient.

2480 Mais ces promesses-là, c'était ça, en disant, vous allez voir que ça va avoir des retombées économiques importantes. Quand on a fait, moi, j'étais à Tadoussac quand le premier ministre d'alors, ou un ministre important du gouvernement fédéral, monsieur Lucien Bouchard a annoncé la création du parc marin, on avait le même discours en disant il va y avoir des retombées faramineuses, je sais pas si c'est le terme qu'il a utilisé alors, mais monsieur Bouchard, je lui choisirai pas ses mots, il avait le langage facile, et on nous promettait aussi des retombées faramineuses. Mais les retombées ne viennent pas.

2485 Parce qu'on a peu d'infrastructures structurées sur notre territoire qui font que le tourisme est un tourisme de passage, très rapide.

PAR LE COMMISSAIRE :

2490 Une dernière question parce que le temps file! C'est concernant l'impact qu'a eu la fermeture de Résolu sur votre village. Vous avez perdu combien de personnes dans le village suite à la fermeture de Résolu?

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

2495

Bonne question. M'a vous faire un petit tableau rapidement! Moi, ça fait douze (12) ans que je suis à Sainte-Rose. Il y avait quatre cent douze (412) habitants, quatre cent deux (402) habitants, je pense que j'étais le quatre cent deuxième, parce que j'avais posé la question.

2500

On a monté à quatre cent quinze (415) et à un moment donné, dans un recensement, celui de 2006, on a monté à quatre cent soixante-deux (462). Mais je pense que le recensement n'était pas tout à fait tenu d'une façon rigoureuse.

En début de l'année dernière, on redescend à quatre cent quinze (415).

2505

Cette année, en février, le MAMOT nous publie à trois cent quatre-vingt-dix-sept (397).

2510

Il y a eu depuis, et les dernières années, de nombreux nouveaux arrivants, avec beaucoup de familles, avec de jeunes enfants. Et je vous donne seulement un exemple! Il y a à peu près quatre (4) ans-cinq (5) ans, il y avait dix-sept (17) ou seize (16) enfants à l'école. La directrice générale de la Commission scolaire me disait hier ou avant-hier, eh qu'on est fier de Sainte-Rose, il va y avoir trente-six (36) enfants à l'école! Toute une explosion démographique, là. C'est plus que du double.

2515

Donc oui, il y a un rajeunissement de la population par les nouveaux arrivants, il y a un vieillissement de la population, il est réel par les données qu'on a, par exemple de l'étude MADA qui s'appelle Municipalité amie des aînés, mais les jeunes travailleurs ne sont plus là. On n'en voit plus.

2520

Donc il y a eu un exode important par la fermeture du moulin, surtout par le fait que près des monts Valin, près de Sainte-Rose il y a les monts Valin où il se faisait une importante exploitation forestière, elle n'est plus là. La coopérative a même quitté, elle est sur la rive sud dans le secteur du Parc des Laurentides et ailleurs pour exploiter la forêt.

2525

Donc les emplois, on ne les a pas à Sainte-Rose.

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci.

2530

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur le Maire.

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

2535

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2540

Alors nous allons prendre une pause et nous serons de retour à neuf heures quarante-cinq (9 h 45).

2545

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE**

2550

PAR LA PRÉSIDENTE :

Si vous voulez bien prendre vos places, nous allons poursuivre nos travaux.

2555

Je vais appeler le prochain intervenant, le maire de la municipalité de Saint-Fulgence, monsieur Gilbert Simard.

Bonsoir monsieur Simard.

2560

PAR M. GILBERT SIMARD :

Madame la Présidente, merci. Alors écoutez, on est content d'être ici pour pouvoir s'exprimer sur ce projet.

2565

LECTURE DU MÉMOIRE

C'était une partie de ce que je vous ai présenté. Il va y avoir d'autres présentations des organismes de Saint-Fulgence qui ont été déposées, mais c'était ma partie à moi, et le Conseil municipal appuie cette décision.

2570

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Simard. Vous venez juste de dire que vous avez initié un projet de parc industriel, ça, c'est suite à l'annonce d'Arianne Phosphate, si je comprends bien?

2575

PAR M. GILBERT SIMARD :

On avait déjà sur nos tablettes l'idée de convertir ce secteur-là en parc industriel, mais évidemment, en tant qu'emplacement dans le secteur, et l'arrivée d'Arianne Phosphate facilite évidemment l'implantation de ce parc-là pour donner des services aussi à Arianne Phosphate et pour lier l'emplacement de d'autres entreprises.

2580

Donc on n'avait pas de parc industriel à Saint-Fulgence, ça nous permet d'ouvrir ce volet-là.

2585

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et il aura quelle superficie?

PAR M. GILBERT SIMARD :

2590

La superficie actuelle des terrains de PFR, je pourrais vous donner le nombre d'hectares, mais c'est complètement la superficie actuelle.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2595

D'accord. Et est-ce que c'est ce qu'on appelle l'écoparc?

PAR M. GILBERT SIMARD :

2600

Oui. En fait, c'est un écoparc ou parc industriel. En fait l'écoparc, c'est pour désigner un peu qu'on veut avoir une connotation un peu plus proche, moins d'asphalte, plus l'intégration d'éléments architecturaux, puis essayer d'être un peu, on veut s'approcher un peu de l'économie circulaire sans pour autant aller à l'extrême. Mais je pense qu'on va donner une image, on veut donner une belle image de ce secteur-là.

2605

Donc c'est pour ça qu'on a amené l'idée de la MRC d'un écoparc.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2610

Vous avez la capacité de combien de terrains, combien d'industries pourraient s'implanter?

PAR M. GILBERT SIMARD :

2615

On vous a déposé cette valeur-là, mon directeur a déposé ça, il y a la capacité pour énormément d'installations, même un peu du résidentiel, de la restauration aussi.

On veut évidemment faire un mixte avec ce secteur-là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2620

Puis l'accès va se faire par la 172?

PAR M. GILBERT SIMARD :

2625

L'accès par la 172. Le viaduc qui est proposé pour la 172, évidemment, va déboucher sur ces terrains-là pour ensuite se diriger vers l'est, vers le secteur du lac Neil et du futur port de Sainte-Rose-du-Nord.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2630

OK, merci. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE :

2635

Oui, j'ai peut-être une petite question pour commencer!

Donc par rapport au comité dont vous faites mention dans votre document, est-ce que ce comité a écrit des rapports, des commentaires, c'est toujours fonctionnel?

2640

PAR M. GILBERT SIMARD :

2645

Ce comité, évidemment, je connais beaucoup ce comité qui a été créé le lendemain de la rencontre de l'annonce au mois de novembre 2013. Ce comité-là a été rencontré à plusieurs reprises, on a analysé, des alternatives ont été présentées, ont été analysées, neuf (9) scénarios ont été présentés, les différentes variantes.

2650

Et c'était les membres qui avaient été délégués par les gens de l'Anse à Pelletier, donc le Collectif de l'Anse à Pelletier; il y avait des gens de Saint-Fulgence, des gens de Arianne Phosphate.

2655

Il y a eu plusieurs rencontres. Puis les dernières rencontres se sont faites, je vous dirais, voilà quelques mois, sur un dernier tracé qui avait été proposé par les gens du collectif, qui a été analysé par les gens d'Arianne.

Puis le comité s'est réuni une dernière fois voilà à peu près deux (2) mois, mais ça s'est terminé là pour les rencontres, parce qu'il n'y avait pas d'autres sujets à traiter. Les sujets avaient été analysés et répondus selon les attentes des gens. Souvent pas toujours pour ou contre, mais ça a été fait.

2660

PAR LE COMMISSAIRE :

2665

Là, vous dites que vous jouez un rôle de facilitateur donc un peu, c'est quel genre d'appui ou de soutien que vous donnez pour le citoyen, parce que certains sont probablement impactés ou croient qu'ils le sont par le projet d'Arianne Phosphate, donc quel genre de soutien vous donnez à ces gens-là?

PAR M. GILBERT SIMARD :

2670 Bien écoutez, ce comité-là, d'abord j'y tenais beaucoup, parce que je voulais qu'on fasse des échanges, des bonnes communications, et donc on voulait accorder le moindre impact possible, parce que vous savez qu'au tout début, le futur quai était sur le territoire de Saint-Fulgence et question de moindre impact, avec le temps, il a été un peu tassé à la limite extérieure du territoire puis déménagé à Sainte-Rose-du-Nord.

2675 Il y avait l'option qu'on parlait tout à l'heure des îlots Jalobert. Mais ce qu'on faisait comme facilitateur évidemment, ces rencontres-là se faisaient toujours très polies, et on tenait à avoir ces rencontres-là pour qu'il y ait des échanges.

2680 On savait qu'on n'allait pas avoir à cent pour cent (100 %) d'acceptabilité, mais on tenait à être transparent dans ça, et ce comité-là, ça a été un beau comité, je ne le regrette pas du tout, il a très bien fonctionné, on avait des bons échanges, puis on apprenait à connaître nos citoyens aussi dans le secteur. Parce que vous savez, il y a des gens qui étaient dérangés, donc c'est important qu'on puisse échanger avec eux puis savoir un peu leurs préoccupations.

2685 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Ma dernière question! À partir de quand vous commencez à avoir des discussions avec la compagnie Ariane Phosphate pour l'utilisation du secteur?

2690 **PAR M. GILBERT SIMARD :**

Écoutez, j'ai eu des discussions avec la compagnie Ariane Phosphate vers octobre 2013 pour nous dire que le secteur du Lac-Saint-Jean était annulé et qu'ils pensaient de travailler pour le secteur d'ici.

2695 Mon collègue tout à l'heure vous a parlé qu'il y avait eu même des tractations en 2009 pour une possibilité. Donc nous, c'est en octobre.

PAR LE COMMISSAIRE :

2700
Merci.

PAR M. GILBERT SIMARD :

2705 Ça me fait plaisir.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur le Maire.

2710

FRÉDÉRIC LEBRUN

2715

PAR LA PRÉSIDENTE :

J'appelle maintenant Frédéric Lebrun. Bonsoir.

2720

PAR M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

Bonsoir madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

LECTURE DU MÉMOIRE

2725

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2730

PAR LE COMMISSAIRE :

En fait, j'avais une question pratique. Vous parlez, donc à l'occasion vous allez dans la zec, sur le chemin, sur la R0200, donc est-ce que vous pensez qu'il n'y aura pas de problème ou si vous avez des suggestions pour assurer un peu la cohabitation des différents types d'usagers? Parce que d'après ce qu'on peut lire, bon, les camions ne vont pas à la même vitesse, les VTT non plus, il y a les skidoos en hiver, il y a toutes sortes d'usagers.

2735

Vous, vous pensez qu'il n'y aura pas de problème, donc ce serait possible d'arriver à harmoniser l'usage de cette route-là sans difficulté?

2740

Ou est-ce que vous avez des suggestions?

PAR M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

Bien justement, si les mesures d'atténuation telles que proposées, d'avoir des aires de stationnement pour les motoneiges l'hiver, autrement dit que les camionnettes ne soient pas dans le chemin l'hiver, mais qu'il y ait déjà des zones de stationnement, c'est déjà une bonne chose.

2745

Des zones vraiment de dépassement aussi, comme il est privilégié. Oui, mais il faut vraiment y mettre de son sens.

2750 Il ne faut vraiment pas oublier ce que je mentionnais, c'est une route industrielle. Je veux dire, les camions hors normes, il y en a toujours eu. Là, les gens ont été habitués que le volume avait diminué, là, c'est sûr que le volume va augmenter, c'est un danger potentiel, mais justement, il faut en être conscient.

2755 Puis avec les mesures qui seraient mises en place, moi, je crois très facilement que ça peut très bien aller, oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

2760 Donc vous pensez que ça pourrait attirer même plus de monde sur ce chemin-là?

PAR M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

2765 Non, bien, je voulais dire, les camions hors normes vont être plus nombreux, là, ça, c'est clair.

Mais est-ce qu'il va y avoir plus de monde, de villégiateurs, non, pas nécessairement. Mais c'est peut-être possible aussi. C'est toujours en fonction des activités qui vont être offertes.

2770 Si le chemin est meilleur, moi, je crois que les gens de la zec vont être capables de sûrement offrir une meilleure offre, avoir plus d'accès au lac, etc., oui, possiblement.

PAR LE COMMISSAIRE :

2775 Merci.

PAR M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

2780 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2785 Merci.

SYNDICAT DES SALARIÉS DE LA SCIERIE DE SAINT-FULGENCE

PAR LA PRÉSIDENTE :

2790

Maintenant, le Syndicat des salariés de la scierie de Saint-Fulgence par Martin Morissette et Éric Larouche. Bonsoir.

PAR M. MARTIN MORISSETTE :

2795

Bonsoir madame. Moi, c'est Martin Morissette, président du Syndicat des salariés de la scierie de Saint-Fulgence CSD, conseiller municipal à Saint-Fulgence, villégiateur, propriétaire d'un chalet au réservoir Pit-Morgan, puis citoyen depuis toujours à Saint-Fulgence.

PAR M. ÉRIC LAROUCHE :

2800

Éric Larouche, ex-président de syndicat, villégiateur, porte-parole des citoyens du lac Neil à Sainte-Rose-du-Nord et citoyen de Sainte-Rose-du-Nord.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2805

Alors allez-y.

PAR M. MARTIN MORISSETTE :

2810

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Pour ces raisons...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 5^e paragraphe, dernière ligne, «... Kénogami et autres.»)

2815

Même mon chum Éric s'est ramassé à Fermont!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 6^e paragraphe, 1^{re} ligne, «D'autres travailleurs...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... ça n'a pas de prix.»)

2820

Plusieurs fois tantôt, on parlait de sécurité, c'est une route qu'on sauverait quatre-vingt-dix kilomètres (90 km), puis s'il y a un accident, n'importe quoi, ce serait pas mal plus rapide. Ça fait que c'est pas à dédaigner.

2825 **PAR M. ÉRIC LAROUCHE :**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Plusieurs raisons...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... du produit.»)

2830

Je peux vous en parler. On a eu une entente avec eux autres, j'étais porte-parole pour le lac Neil, puis j'ai pas eu de problème avec eux autres. Je parle en «je», mais c'était l'ensemble des quatorze (14) villégiateurs. Je demeure ici à l'année dans ce secteur-là, ça fait qu'ils sont à un point quatre kilomètre (1,4 km) de mon chalet, ça fait que pour moi, c'était important qu'on s'entende comme il faut avec eux autres.

2835

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 4^e paragraphe, 2^e ligne, «Nous sommes ici...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e paragraphe, dernière ligne, «... de la compagnie.»)

2840

PAR M. MARTIN MORISSETTE :

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Si par ce projet...»)

2845

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, «... à mon LALA!»)

PAR M. ÉRIC LAROUCHE :

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4)

2850

PAR M. MARTIN MORISSETTE :

Merci.

2855

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Larouche, vous venez de dire que vous étiez partie prenante dans une entente qui a eu lieu entre les résidents du lac Neil et Ariane Phosphate?

2860

PAR M. ÉRIC LAROUCHE :

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2865

Et est-ce que l'entente, c'est une base d'entente qui était proposée à des résidents de tous les différents lacs – est-ce que c'était une entente type?

PAR M. ÉRIC LAROUCHE :

2870

Non. C'est une entente type envers seulement le lac Neil et Ariane Phosphate, nous autres, les villégiateurs. On a une association, puis quand on a su qu'ils passaient près de chez nous, bien, on a communiqué avec eux autres, puis on voulait – ça nous a fait peur au début, comme tout le monde!

2875

À un moment donné, on s'est dit, regarde, on va essayer de s'entendre, d'améliorer le chemin pour pas, nous autres – écoutez, moi, dans cinq (5) ans, je prends ma retraite, on s'entend tu que j'aimerais ça rester là puis être tranquille! Mais on vit dans le monde.

2880

Il y avait le moulin à scie à côté qui a fermé, ça faisait du bruit aussi. Mais par contre, il fallait s'entendre, il fallait vraiment s'entendre, puis ça a super bien été.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2885

Donc on a répondu à toutes vos préoccupations?

PAR M. ÉRIC LAROUCHE :

2890

À nos attentes, nos détresses aussi. Ça fait que moi, je parle en «je», mais on était quatre (4) dans le comité, puis tout le monde était cent pour cent (100 %) content là-dedans, là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2895

OK. Donc vous êtes confiant que ça va régler tous les problèmes et les préoccupations?

PAR M. ÉRIC LAROUCHE :

Oui, absolument.

2900

PAR LE COMMISSAIRE :

Votre pouvoir de négociations était à quel niveau dans ça? Vous qui avez été ancien représentant syndical?

PAR M. ÉRIC LAROUCHE :

2905

On était quatre (4) dans le comité, là. On a été élu par nos villégiateurs dans l'association, on a été élu pour être représentant, démocratiquement.

PAR LE COMMISSAIRE :

2910

Est-ce qu'il pourrait y avoir une différence entre la situation que vous vivez, vous, au sud de la 172, par rapport à d'autres qui ont des chalets sur des baux au nord de la 172? Est-ce qu'ils ont le même pouvoir de négociations que vous, d'après vous?

PAR M. ÉRIC LAROUCHE :

2915

Ça, je peux pas vous en parler. Je peux pas le dire là-dessus.

Moi, j'ai travaillé dans ma cour à moi, parce que c'était proche. Pour les autres, j'ai pas été loin là-dedans, là.

2920

PAR LE COMMISSAIRE :

Ensuite, vous donc, vous étiez représentant syndical dans le domaine forestier, si j'ai bien compris?

2925

PAR M. ÉRIC LAROUCHE :

Oui.

2930

PAR LE COMMISSAIRE :

Comment est-ce que vous voyez l'adaptabilité, si on peut dire, d'un travailleur forestier dans le domaine minier ou dans le projet d'Arianne Phosphate? Est-ce qu'il y a des endroits où vous pensez que l'adaptation est plus facile que d'autres?

2935

PAR M. ÉRIC LAROUCHE :

Bien, c'est un peu ce que j'ai fait, dans le fond. J'ai retourné à l'école en 2004, en 2005 quand on a eu la crise forestière. J'avais même poussé des gens là-dedans, tu te rappelles, Martin, on en avait envoyé quarante-cinq (45) à l'école.

2940

2945

Moi, j'ai retourné un peu dans mon métier avant, puis j'ai retombé dans le domaine minier. J'ai parti à Fermont. J'ai été aussi dans le Nord sur les projets des barrages à Némiscau puis la Rupert, puis Eastmain-1-A.

Ça fait qu'on s'est adapté à ça, pas le choix!

2950

PAR LE COMMISSAIRE :

J'ai déjà entendu dire que c'est plus facile pour un forestier de s'adapter dans une mine à ciel ouvert que dans une mine souterraine?

2955

PAR M. ÉRIC LAROUCHE :

Oui, sûrement. Sûrement, il y a du parallèle là-dedans. Quand on parle de transport, puis de décapage de mine, puis tout ce qui est connexe à la machinerie, on est adaptable là-dedans.

2960

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci. Pour moi, ça va.

2965

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci pour ce mémoire.

2970

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

PAR LA PRÉSIDENTE :

Le préfet de la MRC le Fjord-du-Saguenay, Gérald Savard.

2975

PAR M. GÉRALD SAVARD :

Ça me fait plaisir d'être ici ce soir.

2980

PAR LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes accompagné de?

PAR M. STEEVE LEMIRE :

2985 Steve Lemire, coordonnateur à l'aménagement du territoire.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2990 Merci.

PAR M. GÉRALD SAVARD :

2995 Madame la Présidente, ça me fait plaisir de saluer aussi les citoyens et citoyennes puis les promoteurs.

3000 Vous savez, quand on dépose un mémoire puis qu'il y a des projets de cette envergure, même les petits projets, moi, je suis maire depuis dix-huit (18) ans, je suis préfet depuis deux ans et demi (2 1/2), j'ai quand même une expérience de vie, il faut se donner des repères dans la vie. Puis moi, dernièrement, ce que je me dis, quand on a construit le Parc des Laurentides, un exemple, je me disais que tout le monde ici à peu près, je suis certain qu'ils sont témoins de quelle façon que maintenant, un projet est réalisé. On peut aujourd'hui avoir confiance à un projet, puis ça, c'est important.

3005 La semaine dernière, on inaugurait, j'ai assisté à Val-Jalbert, c'est un nouvel ouvrage qui a été réalisé, puis j'ai été le visiter deux (2) fois, lors de la construction, puis je suis témoin, puis beaucoup de gens sont témoins, aujourd'hui encore une fois, comment les travaux sont bien faits.

3010 À l'intérieur d'une municipalité, c'est la même chose, que ce soit une réfection de rue, que ce soit l'eau potable, l'eau usée, aujourd'hui, je peux dire aux gens que l'expérience que j'ai, on peut avoir confiance.

3015 Vous savez, ce projet, ça fait depuis 2008 que les gens sont venus nous rencontrer pour ce projet, puis tout de suite, les maires avaient de l'intérêt, parce que quand on est maire en général, on veut développer le milieu, puis c'est un de nos mandats.

3020 La MRC du Fjord, c'est un territoire de quarante-quatre mille kilomètres carrés (44 000 km²), dont plus de quatre mille (4000) chalets y sont installés avec le temps, vingt-sept (27) pourvoiries, neuf (9) zecs, treize (13) villages. Il y a une ville qui vient de se créer dernièrement.

3020 Nous avons cinq (5) centrales hydroélectriques sur le territoire. Encore une fois, dans les dernières années, j'ai assisté à la construction de Péribonka-4 en amont ici sur le territoire et d'un détournement d'une rivière.

3025 Je vais lire le mémoire que nous avons travaillé, pour spécifier des choses, parce que vous savez, quand on est un conseil municipal ou préfet de la MRC avec l'équipe de travailleurs puis de maires que nous avons, nous sommes aussi, on veut développer le territoire, mais aussi, on est des gardiens. On exige quand même des choses, puis je vais prendre le temps de lire pour rassurer les gens.

3030 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Il vous reste douze (12) minutes.

PAR M. GÉRALD SAVARD :

3035 Oui.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 3, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, «Il faudra miser...»)

3040 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{re} puce, avant-dernière ligne, «... d'écoparc industriel...»)**

Qu'on parlait tout à l'heure à Saint-Fulgence, monsieur le maire.

3045 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{re} puce, avant-dernière ligne, «... envisagé par la MRC...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, point 4, après le titre, «... à vocation régionale.»)

3050 Tout à l'heure, monsieur le maire de Saint-Fulgence expliquait que nous, avec Saint-Fulgence, on a fait faire une étude, un concept où ce que PFR était installée dans les dernières années. Nous, ce qu'on veut, c'est que l'entrée sur les monts Valin par la route L-200 demeure une entrée très touristique en villégiature, et du côté droit, où ce que l'usine était installée, PFR, sera notre parc industriel.

3055 Quand on parle industriel, c'est des garages, tout ce qui est industrie. Pour vraiment garder l'option que quand on va entrer sur notre mont Valin, sur notre territoire, que ça reste un potentiel de villégiature. Très important pour nous autres.

Ce qui veut dire la recommandation 2!

3060 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, Recommandation 2, 1^{re} ligne, «La MRC...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, Recommandation 2, 1^{re} puce, dernière ligne, «... du projet de mine;»)

3065

Ce qui veut dire que le parc industriel et le développement de la mine.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, Recommandation 2, 2^e puce, 1^{re} ligne, «Pour encourager...»)

3070

FIN DE LA LECTURE (Page 8, Recommandation 3, dernière ligne, «... par la MRC.»)

Nous avons un comité pour la route L-200 et celle de 253.

3075

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, point 6, «Les impacts du transport...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 13, dernier paragraphe, dernière ligne, «... du lac à Paul.»)

3080

Nous, à la MRC du Fjord, on est treize (13) maires, et les treize (13) maires sont d'accord avec le projet.

Excusez la vitesse, des fois, je lisais moins bien, mais ce qui compte, c'est que vous avez lu le document.

3085

PAR LA PRÉSIDENTE :

Parfait. On l'avait lu, mais pour les besoins de la salle, je pense que vous avez très bien fait ça.

3090

Vous disiez que la MRC dirige ses efforts de développement d'activités vers le tourisme, la récréation extensive entre autres, est-ce que c'est compatible avec l'activité minière et les autres activités industrielles tel un parc industriel?

PAR M. GÉRALD SAVARD :

3095

Bien, déjà sur notre territoire, nous avons une mine. Nous sommes la seule MRC dans le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean d'avoir une mine qui est la mine de Saint-Honoré.

3100

Sur le territoire, on a des mines, on a des centrales, comme je disais. On est à construire un parc éolien sur le territoire de Rivière-du-Moulin.

Puis au lac Kénogami, actuellement, on est à faire un projet d'un parc régional.

3105 Ce qui veut dire qu'on a la villégiature, on a le tourisme. Parce que quand on parle aussi du fjord, que monsieur le maire de Sainte-Rose parlait beaucoup, on a le parc Saguenay, le parc marin aussi. On a ce fjord qui est très villégiature, et en même temps une voie maritime.

3110 On a tout pour développer, on a tous les atouts pour développer notre territoire. C'est notre responsabilité de le développer aussi, que ce soit chalets, que ce soit parcs, que ce soit mines, que ce soit hydroélectricité, même les éoliennes.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3115 Et dans le secteur plus précis dont on parle ce soir pour le projet, c'est compatible, les activités de transport et d'industrie près de la 172 avec les activités récréotouristiques que vous prévoyez?

PAR M. GÉRALD SAVARD :

3120 Oui. puis moi, en plus qu'est-ce que je voulais ajouter, moi, je travaille dans le secteur de Chute-des-Passes depuis trente-quatre (34) ans, puis j'ai vu la route évoluer, comment c'est important, la route, comment elle était dans les années quatre-vingt. Puis aujourd'hui, comment c'est sécuritaire. Ils l'ont élargie, des courbes améliorées, de l'abat-poussière. Ça fait tout un changement.

3125 Les citoyens puis les villégiateurs se sentent beaucoup plus en sécurité, puis on est beaucoup plus sécuritaire. On a cette responsabilité-là. Vous savez, on a deux (2) routes qui ne sont pas entretenues à l'année, qu'on a des téléphones, hier encore un téléphone, ah, la niveleuse n'est pas encore passée, il y a un ponceau qui est défoncé.

3130 On a deux (2) routes qui étaient exploitées par l'industrie forestière, elle l'est de moins en moins. Nous, ça remettrait, surtout la L-200, puis la 253, de qualité moindre, ça fait deux (2) accès très importants pour le territoire pour se développer.

3135 Ce qui veut dire qu'on pourrait augmenter même au niveau des chalets au niveau de la villégiature. On n'arrêterait pas, ce serait un peu l'autoroute des monts Valin.

PAR M. STEEVE LEMIRE :

3140 Si vous permettez! En termes d'aménagement du territoire, le projet proposé par Arianne Phosphate est conforme à nos outils de planification, donc tant au niveau du schéma d'aménagement que de nos règlements d'urbanisme des TNO qui sont tout récents permettent ces activités-là sur le territoire.

Alors oui, en termes d'aspect compatible, ils le sont. Donc ça permet d'autres activités aussi, mais évidemment, il n'y a pas de problème sur le volet conformité.

3145

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et le territoire demeurerait attrayant pour les villégiateurs?

3150

PAR M. STEEVE LEMIRE :

Bien, le site en tant que tel est à l'intérieur d'une pourvoirie également, donc je pense que le villégiateur le plus près est à quatre kilomètres et demi (4 ½ km) du site de la mine, puis il ne devrait pas y avoir de nouveaux villégiateurs à proximité, en tout cas, qui s'implantent dans la pourvoirie, donc il n'y a pas vraiment de problématique là-dessus pour le site minier.

3155

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et l'écoparc industriel que vous prônez avec la Ville de Saint-Fulgence, est-ce que c'est parce qu'il y a d'autres parcs qui sont saturés que vous voulez installer un parc industriel à cet endroit-là?

3160

PAR M. GÉRALD SAVARD :

C'est pour être opportuniste. C'est une usine qui vient de fermer voilà déjà, on disait quelques mois, mais ça doit faire déjà un an et demi (1 ½) certain, puis nous, on a l'opportunité d'avoir un parc là. C'est un terrain vacant.

3165

Nous, ce qu'on dit, tout ce qui n'est pas beau, industriel, va être de ce côté-là, puis nous, comme je disais, l'entrée des monts Valin va rester très villégiateur. C'est une façon de notre côté touristique puis côté industriel, qui est déjà comme ça. On ne l'implante pas, il est déjà comme ça.

3170

En ajoutant l'écoparc, bien, de plus en plus, vous savez, le Québec fait partie, avec la Californie, des endroits où qu'on s'occupe le plus d'environnement, dans le monde.

3175

PAR LE COMMISSAIRE :

Sans faire de jeu de mots, le projet va quand même créer un parc industriel nouveau sur le bord du fjord quand même?

3180

PAR M. GÉRALD SAVARD :

Oui. Bien, non, ah oui, mais déjà là, si vous verriez l'usine qui est là avec ce qui va être dans le futur!

3185

PAR LE COMMISSAIRE :

J'ai vu le terrain.

3190

PAR M. GÉRALD SAVARD :

Oui, l'emplacement est déjà là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3195

Mais quelles sont les normes ou la réglementation qui va être appliquée pour que ce soit un écoparc industriel?

PAR M. STEEVE LEMIRE :

3200

On est actuellement en train de travailler avec une firme, un consultant dans le domaine, pour définir justement jusqu'où on va aller en termes d'écoparc.

3205

Mais l'idée derrière ça, c'est de ne pas faire un parc industriel traditionnel comme on a vu dans les dernières années. C'est-à-dire qu'on veut davantage favoriser le concept d'aménagement plus durable, donc avoir des mesures de drainage particulières, des bâtiments écoénergétiques, de tenir compte des milieux humides s'il y en avait éventuellement sur le site.

3210

Alors c'est de favoriser, par des aménagements ou par des constructions, des éléments plus écoresponsables, mettons.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3215

Peut-être du drainage par fossés, etc.?

PAR M. STEEVE LEMIRE :

Oui, exactement, oui.

3220 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

OK, je comprends.

3225 Avant de donner la parole à mon collègue, une autre question! On parle du transport, vous parlez du transport, vous êtes impliqué là-dedans, quelle est votre opinion sur les différents tracés autour du lac Rouvray?

PAR M. GÉRALD SAVARD :

3230 Ah, par rapport à ce qu'ils ont dessiné maintenant?

PAR LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3235

PAR M. GÉRALD SAVARD :

3240 C'est sûr qu'eux, comme ils l'expliquaient, c'était une question aussi de moins de kilomètres. Moins de kilomètres, c'est moins de pollution, moins de gaz naturel, parce que les camions vont être au gaz naturel.

C'est pour sauver des coûts aussi, parce que, quand ils nous expliquent le projet, on a vu plusieurs alternatives, ils essaient de minimiser le plus possible les coûts pour l'exploitation. C'est une des raisons qu'ils l'ont fait.

3245

PAR LA PRÉSIDENTE :

Donc le tracé B3 vous serait favorable pour la MRC, c'est une bonne solution?

3250 **PAR M. GÉRALD SAVARD :**

Monsieur le dirait peut-être plus techniquement.

PAR M. STEEVE LEMIRE :

3255

Je vous dirais que c'est un travail en progrès. Nous, l'objectif, comme on dit dans le mémoire, c'est que ce soit de moindre impact possible pour le villégiateur, surtout celui qui est dans le rayon de deux cents mètres (200 m) qui a été identifié.

3260 Alors dans cette optique-là, il y a du travail à faire en termes de scénario pour convenir de ce qui serait le tracé idéal. Donc on vise celui qui soit de moindre impact, en fait.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3265 Merci.

PAR LE COMMISSAIRE :

3270 Mais en parlant des villégiateurs, en lisant certains documents, je pense que les gens, ceux qui sont sur les baux sur les territoires non organisés, s'ils ont des évaluations sur leurs chalets, ils paient des taxes à la MRC, est-ce que c'est correct?

PAR M. STEEVE LEMIRE :

3275 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

3280 OK. Donc est-ce que la MRC a fait une étude de l'impact sur l'évaluation ou la variation de la valeur de ces propriétés-là suite au passage, aux modifications donc de la route?

PAR M. GÉRALD SAVARD :

3285 Je vous ai donné tout à l'heure l'exemple de la route Chute-des-Passes que je connais très bien, qui a beaucoup de chalets dans ce secteur-là, puis je penserais pas qu'avoir une route – j'ai vu jusqu'à quatre-vingts (80) camions, moi, forestiers, hors route, puis j'ai voyagé là une trentaine d'années, puis quand ils ont amélioré le chemin à partir des années 95, bien installés avec des CB, c'est très sécuritaire, beaucoup plus qu'actuellement comme ils le sont, avec les routes qu'on a là, pas mieux entretenues que là.

3290 Puis je suis sûr que la valeur des chalets dans ce secteur-là n'a pas baissé. On pourra le vérifier. Je suis sûr que c'est la même chose, peut-être plus. C'est plus facile de s'y rendre, même à l'année. Plus de valeur.

3295 **PAR LE COMMISSAIRE :**

En tout cas, j'imagine que vous faites le suivi de vos revenus éventuellement, donc vous êtes intéressé sur ce qui va se passer.

3300 Vous avez ici toute une série de recommandations, est-ce qu'elles ont déjà fait l'objet de discussions?

3305 Vous les faites à qui, au BAPE, les recommandations, ou vous les faites au promoteur? Est-ce qu'il y a déjà une entente qui est en préparation?

C'est quoi le niveau de, parce que vous citez beaucoup Arianne Phosphate dans chaque phrase de vos recommandations, donc j'imagine que c'est surtout avec eux peut-être que vous pensez faire des démarches?

3310 Comment est-ce que vous voyez un peu l'arrimage entre ce que vous voulez et la réalisation du projet?

PAR M. GÉRALD SAVARD :

3315 Bien vous, avec les recommandations, puis quand on parle de maintenir un comité, bien nous, on va leur demander de maintenir un comité.

Puis on a la preuve...

3320 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Là, on parle d'un comité de?

PAR M. GÉRALD SAVARD :

3325 Un comité, c'est un comité qu'on avait créé pour tout le développement, que ce soit avec MRC, Saint-Fulgence, Sainte-Rose, Arianne, pour le suivi de nos projets.

3330 Comme pour maximiser, on a l'habitude dans la région d'avoir un comité de maximisation quand on réalise un projet. Bien, ça, on va le faire, c'est certain.

Au niveau de la route, la sécurité. Je vous parle encore de Chute-des-Passes que je connais très bien, on va faire la même chose.

3335 La compagnie que je connais, il y a un comité de chemins, de routes qu'on a déjà, on a un comité pour la 253 puis la 200, ils vont faire partie, on va dire, on aimerait quelqu'un de chez vous, parce que vous aurez à l'entretenir, puis on va vous demander des choses.

3340 Comme celle de Chute-des-Passes. On a un modèle qui est Chute-des-Passes qu'on a pris un peu en même temps.

3345 Mais je le disais qu'on était le gardien, une municipalité, par nos règlements, on devient le gardien d'un projet. Quand quelqu'un se construit une maison, il peut pas faire n'importe quoi sur notre territoire, c'est la même chose.

Nous sommes le gardien en sécurité par la Sûreté du Québec qui nous coûte quatre cent mille (400 000 \$) par année, puis plein d'affaires, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

3350 Concernant le rôle de la MRC avec le développement du Plan Nord, est-ce que vous avez eu des contacts déjà là-dessus, est-ce que vous faites partie d'un comité?

Ma question, c'est pour en revenir à savoir!

3355

PAR M. GÉRALD SAVARD :

3360 Moi, je siège à la Fédération québécoise des municipalités, moi, du côté de Saguenay, puis il y en a un du côté du Lac-Saint-Jean, puis nous, au niveau des ressources naturelles à la FQM, on siège. Puis dans le futur, avec le nouveau départ du Plan Nord, on en fait partie, au niveau du développement.

3365 Mais nous directement ici, non, mais le Québec a mis un comité dernièrement qui est pour le Plan Nord, puis je peux vous dire que quand on est maire, on s'occupe du développement, c'est nous. C'est nous, ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

3370 Oui, mais si on regarde par exemple, j'ai lu les documents comme ceux de la CRÉ qui vont être présentés plus tard où les gens parlent d'une sorte de coordination régionale sur par exemple, on parle, il y a un rapport sur le réseau ferroviaire par exemple.

3375 Donc il y a des gens qui se préoccupent du transport des matières en gros volume dans la région, mais quand on lit ça, c'est peut-être pas nécessairement connecté, donc je me demandais si par rapport disons à ce que vous indiquez ici, donc par exemple, est-ce que vous avez des liens, vous, entre la CRÉ, est-ce qu'il y a des échanges, est-ce qu'il y a une vision qui se développe dans la région pour comment est-ce qu'on va gérer tout le transport de ces matériaux-là?

PAR M. GÉRALD SAVARD :

3380

Moi, depuis six (6) ans que je siége à la CRÉ, maintenant la CRÉ est disparue, maintenant le gouvernement du Québec fait affaire avec les cinq (5) territoires.

3385

Dans la région, il y a cinq (5) territoires, il y a cinq (5) MRC dont la ville de Saguenay est une MRC, une ville.

3390

Maintenant, la CRÉ va devenir la Conférence régionale des préfets qu'on va décider dans le futur. Mais ce que vous nous dites, je suis très au courant de cette étude-là qu'il y a eu une étape, qu'on est en train de faire la deuxième pour voir tout le développement ferroviaire dans la région.

Puis je suis très proche des décisions, à toutes les fois qu'on prend une décision pour ces études-là, puis on a reçu l'étude. J'en fais partie comme préfet de la MRC du Fjord.

PAR LE COMMISSAIRE :

3395

OK. Une autre question! Concernant le trafic, bon, est-ce que vous avez des informations sur le trafic dans cette région-là de votre MRC?

3400

Vous indiquez tantôt que, bon, plus de trafic touristique, peut-être des petits camions aussi, des camions tout-terrain, mais est-ce que vous avez des données statistiques pour démontrer un peu ou expliquer c'est quoi l'utilisation de tous ces chemins-là?

PAR M. GÉRALD SAVARD :

3405

À la MRC du Fjord, je connais, je sais sur la 172 comment ce qu'il va passer, dans le village de Saint-Ambroise, sur la L-200, on n'a jamais compté. Non, je vous dirais non. Monsieur Steeve!

PAR M. STEEVE LEMIRE :

3410

Ce serait les barrières de zecs qui seraient en mesure, à partir des enregistrements qu'ils font durant la saison où ils sont ouverts, qui pourraient nous donner cette information-là.

PAR LE COMMISSAIRE :

3415

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

On vous remercie pour cette intervention.

3420

PAR M. GÉRALD SAVARD :

Je peux tu m'excuser pour les citoyens, il faut que je quitte, parce que demain matin, il y a dix-huit (18) élus qui vont à Ottawa pour défendre la forêt, puis il faut que je parte demain matin à quatre heures (4 h)!

3425

PAR LA PRÉSIDENTE :

Votre message est passé.

3430

CHARLES LAROUCHE ET ALAIN LAROUCHE

3435

PAR LA PRÉSIDENTE :

Charles et Alain Larouche.

3440

PAR M. CHARLES LAROUCHE :

Bonsoir. Charles Larouche, résident de Saint-Fulgence et copropriétaire d'un terrain privé convoité par Arianne Phosphate pour le chemin d'accès au sud de la 172.

3445

PAR M. ALAIN LAROUCHE :

Alain Larouche, résident de Saint-Fulgence et copropriétaire avec Charles d'un terrain au sud de la 172.

3450

PAR M. CHARLES LAROUCHE :

En fait, on est quatre (4) copropriétaires de ce terrain-là, mais on est deux (2) qui présentent le mémoire pour ce soir.

3455

PAR LA PRÉSIDENTE :

OK. Et le terrain, vous allez nous expliquer où il est situé?

PAR M. CHARLES LAROUCHE :

Plus ou moins dans le mémoire, mais on va en parler un petit peu.

3460

PAR LA PRÉSIDENTE :

OK.

3465

PAR M. CHARLES LAROUCHE :

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Ce projet...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... avec Arianne Phosphate.»)

3470

Et c'est encore le cas.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Cela dit...»)

3475

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernière ligne, «... du Saguenay.»)

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3480

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres propriétaires qui sont impactés par l'implantation de cette route-là au sud de la 172?

PAR M. ALAIN LAROUCHE :

3485

Onze (11) propriétaires, je pense, ou treize (13). En terrain privé.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3490

Est-ce que Arianne Phosphate a des ententes avec tous les autres sauf vous?

PAR M. ALAIN LAROUCHE :

3495

Oui, exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Sauf vous. C'est quoi la pierre d'achoppement?

3500 **PAR M. CHARLES LAROUCHE :**

Bien, la pierre d'achoppement, en fait, c'est que nous, on est quatre (4) copropriétaires qui avons quatre (4) fois des intérêts un peu différents. Donc à quelque part, il se trouve à régler un peu avec quatre (4) personnes qui, comme je dis, ont des intérêts différents.

3505
Donc à ce compte-là, au départ, on l'amenait comme étant notre problème, mais finalement, à bien y penser, ça devient leur problème de le gérer de cette façon-là.

3510 Cela dit, je dois avouer qu'il y a toujours des discussions avec Arianne Phosphate, il y a peut-être une lumière au bout du tunnel. Donc les voies sont toujours ouvertes de communication.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3515 C'est pas parce que vous prônez une route publique?

PAR M. ALAIN LAROUCHE :

Non, non, non.

3520 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

C'est autre chose. C'est votre opinion, ça.

PAR M. CHARLES LAROUCHE :

3525 C'est une opinion. Puis on pourrait présenter ça même si on n'était pas, dans le fond, impliqué par le chemin.

PAR M. ALAIN LAROUCHE :

3530 Exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3535 Je comprends, d'accord. Donc votre opinion, c'est que ça devrait être une route publique, mais il y a l'autre volet, c'est que vous êtes en négociations.

PAR M. CHARLES LAROUCHE :

3540 J'ajouterais peut-être une chose qui est peut-être liée un peu, c'est le fait que si jamais ça allait en expropriation, par exemple, je sais pas quel serait l'impact d'une utilisation multiusager, donc multiutilisateur, parce qu'évidemment, s'il y avait une expropriation, ce serait dans le contexte de la Loi des mines, probablement.

3545 Et je me demande si à ce compte-là, parce qu'il faut pas oublier évidemment que c'est une compagnie privée, donc normalement, une expropriation, c'est pour un bien d'utilité publique, à ce compte-là, est-ce que le contexte d'expropriation serait fait pour les besoins de la partie expropriante uniquement, ce qui ferait en sorte que d'autres utilisateurs de d'autres domaines complètement différents auraient le droit d'utiliser ce chemin-là s'il y avait expropriation! Je le sais pas, on s'est juste posé la question.

3550

PAR LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3555

PAR LE COMMISSAIRE :

En fait, on s'embarque pas dans ces aspects-là de négociations de gré à gré, ça ne nous regarde pas.

3560

PAR M. CHARLES LAROUCHE :

Non, non, non.

3565

PAR LE COMMISSAIRE :

Mais vos commentaires sont enregistrés, donc ça fera, comme on disait, on l'a peut-être pas dit au début, peut-être qu'on l'a dit, mais dans le rapport du BAPE, il y a un chapitre, le chapitre 2, c'est toujours le citoyen. Donc on essaie de résumer la pensée des gens sur les différents sujets, même si des fois, c'est en dehors du sujet du BAPE comme tel.

3570

Alors merci beaucoup.

PAR M. CHARLES LAROUCHE :

3575 Parfait, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3580 Merci.

COALITION POUR QUE LE QUÉBEC AIT MEILLEURE MINE

3585 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Madame Dominique Bernier pour la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine.

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

3590 Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3595 Bonsoir madame Bernier.

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «La Coalition...»)

3600 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... et économique.»)**

Je tiens à préciser dès le départ que la version du mémoire que vous avez reçue était une version préliminaire, vous allez recevoir une version revue et corrigée demain matin.

3605 Il y a plusieurs éléments qu'on fait ressortir dans le mémoire, mais on pourrait les classer!

Il y a des considérations générales, plus générales, parce qu'on a une expertise en fait dans toute la question minière, et il y a des choses qu'on revoit d'un projet à l'autre et qu'on trouvait importantes de souligner.

3610

Et il y a des considérations plus spécifiques qui s'adressent au projet Ariane Phosphate en lui-même.

3615 En ce qui a trait aux générales, on souligne la nécessité de revoir l'encadrement des mégamines à ciel ouvert.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Depuis quelques années...»)

3620 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... zone tampon minimale...»)**

Ce genre de chose. Donc on appelle le gouvernement à revoir l'encadrement, parce que la législation n'est pas adéquate actuellement pour ce type de projet.

3625 Il y a des éléments qu'on fait ressortir dans le mémoire en ce qui a trait à la qualité de l'air.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, 4^e ligne, «Depuis 2011...»)

3630 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, 9^e ligne, «... aux polluants atmosphériques...»)**

On pense en particulier aux particules fines, mais pas seulement ça, pour plein d'autres éléments aussi.

3635 Le règlement lui-même force les promoteurs de très grands projets miniers à ciel ouvert de souvent présenter des modélisations théoriques et des mesures d'atténuation qui sous-estiment les émissions et les impacts réels, parce que c'est nécessaire pour obtenir le certificat d'autorisation. On l'a vu dans plusieurs projets, malheureusement les promoteurs souvent ne sont pas en mesure de respecter ce qu'ils avaient dit qu'ils feraient, ce qui était prévu dans les
3640 modélisations, souvent, ça dépasse de beaucoup, une fois que le projet est mis en place.

Dans le cas d'Ariane Phosphate, il y a plusieurs éléments qui ressortent, que d'une part, le promoteur n'a pas modélisé les émissions de poussières reliées au transport routier.

3645 On sait qu'ils ne sont pas assujettis au Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, mais tout de même, ça a des impacts, ces poussières-là; donc ça aurait été intéressant que ce soit analysé.

3650 Ça constitue, selon nous, un morcellement des impacts, et c'est une lacune importante pour l'analyse du dossier.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Pour contrer...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 3^e paragraphe, 3^e ligne, «... complètement irréaliste.»)

3655

On n'a pas vu ça ailleurs, un taux comme celui-là qui fonctionne vraiment.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 3^e paragraphe, 3^e ligne, «Aux dires...»)

3660

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 3^e paragraphe, 5^e ligne, «... difficilement atteignable.»)

Selon les mots du ministère.

3665

Et malgré tout cela, les modélisations prévoient tout de même des dépassements à raison de trois (3) fois par année et, pour le cas des particules fines, ça pourrait survenir deux (2) fois par année aussi, selon la modélisation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, «Recommandation»)

3670

FIN DE LA LECTURE (Page 9, «Recommandation», 2^e paragraphe, dernière ligne, «... l'approbation du projet.»)

C'est une condition qui est prévue à la loi et ça devrait être respecté intégralement.

3675

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, «Recommandation», 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Exiger...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, «Recommandation», 3^e paragraphe, dernière ligne, «... de ses engagements.»)

3680

Parce qu'actuellement, on le sait, ça n'a pas beaucoup de mordant. En fait, on met des avis d'infraction, mais ça n'a pas vraiment d'impact. C'est un peu une culture d'impunité qui existe.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, «Impacts sur l'eau», 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Les impacts...»)

3685

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... par bateau.»)

C'est plein d'éléments qui touchent tout l'aspect lié à l'eau.

3690

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «L'eau requise...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 2^e paragraphe, avant-dernière ligne, «... piscines olympiques...»)

3695 Je tenais à donner un ordre de grandeur, des millions de litres, ça ne dit pas grand-chose, c'est vraiment beaucoup d'eau.

C'est sûr que ça va avoir un impact, c'est peu probable que ça n'en ait pas.

3700 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 3^e paragraphe, 1^e ligne, «Plusieurs questions...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 3^e paragraphe, avant-dernière ligne, «... de la mine?»)»

3705 On n'a pas trouvé la réponse. Et enfin, la concentration en différents polluants du rejet de l'effluent minier final dans le milieu naturel, on ne sait pas non plus quelle en sera la teneur après traitement pour les différents contaminants listés par la Directive 019.

3710 Puis aussi les objectifs environnementaux de rejet en phosphore, le promoteur dit qu'il va être capable de les respecter, mais à quel moment ça va être évalué, est-ce que ça va être assez fréquent! On pense qu'on doit avoir des réponses à toutes ces questions-là afin de pouvoir évaluer avec précision l'impact du projet sur l'eau, sur les sédiments et sur l'habitat aquatique.

3715 En ce qui concerne le rejet de phosphore dans l'effluent minier, bien en fait, il faut savoir que l'impact du phosphore sur les cours d'eau n'est plus à démontrer.

Ça fait plusieurs années que ce problème-là est récurrent et qu'on voit, en fait, les épisodes d'algues bleues notamment qui font rage chaque été dans plusieurs lacs du Québec. C'est directement lié au phosphore.

3720 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 3^e paragraphe, 1^e ligne, «Rejets de phosphore...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... la durée du projet.»)

3725 Qui vont être déversés ultimement dans le lac à Paul. Donc on sait que, bon, la norme, c'est un taux en fait de l'effluent, mais nous, on trouve important de calculer la charge totale, parce que le milieu récepteur, peu importe la dilution en bout de ligne, ça se ramasse dans un lac et il faut en tenir compte.

3730 Voilà! Comme recommandations sur la question de l'eau!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, «Recommandations», 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Exiger...»)

3735 **FIN DE LA LECTURE (Page 12, «Recommandations», 2^e paragraphe, dernière ligne, «... du projet.»)**

Il y a des éléments qui ont été mentionnés par beaucoup d'intervenants, donc je ne vais pas passer beaucoup de temps là-dessus.

3740 La scission des projets! Le fait que le projet soit scindé, ça nous pose un grand problème. Ça nous empêche d'évaluer l'ensemble des impacts du projet.

3745 On trouve que ça crée un dangereux précédent aussi, parce que c'est pas habituel qu'on découpe un projet comme ça en morceaux, et on pense que ça ne devrait pas être accepté, parce qu'en fait, ça nuit à la capacité du public de se faire une idée juste de l'ensemble des impacts appréhendés par un projet.

3750 On se préoccupe, on va le nommer, de la construction d'infrastructures portuaires supplémentaires en bordure du fjord du Saguenay. On sait que le fleuve Saguenay, plusieurs l'ont dit, c'est un joyau. On sait qu'une partie du fjord fait actuellement l'objet d'une demande d'inclusion sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. On pense que d'ajouter du transport industriel et un port, un terminal maritime industriel, c'est pas une bonne idée dans ce secteur-là.

3755 Et tous les impacts en fait de ces activités-là risquent de déranger des milieux marins fragiles qui sont situés, vu que tout ça va être situé en amont du Parc maritime du Saguenay, et qu'il va y avoir davantage de circulation maritime. On sait qu'il y a de nombreuses espèces qui sont en péril dans le Parc du Saguenay.

3760 Et on s'attend aussi à ce qu'il y ait des conflits d'usage importants, parce que c'est un parc fréquenté par des kayakistes et par de nombreuses entreprises d'observation des baleines.

Donc les recommandations en lien avec ça!

3765 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, «Recommandation»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 14, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «... du Plan Nord.»)

3770 On espère qu'à chaque fois, ce sera pas un projet une route un port. On espère qu'il y ait une forme de concertation qui existe pour développer une stratégie de transport cohérente.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, «Recommandations»)

FIN DE LA LECTURE (Page 14, «Recommandations», fin)

3775 Et bon, on souligne la nécessité d'évaluer d'autres tracés routiers.

3780 Plusieurs intervenants l'ont nommé aussi avant moi, ce sont des camions hors normes, des camions qui vont circuler deux cent seize (216) jours par année, cinq (5) jours et cinq (5) nuits par semaine. Ça va représenter quelque cinquante mille (50 000) passages par année qui s'ajoutent aux soixante mille (60 000) passages actuels dont la moitié de ces passages-là vont se faire avec une charge de cent vingt tonnes (120 t).

3785 C'est dans une zone de villégiature d'importance pour la région, nous, on pense que ça va avoir un impact certain et on pense que le tracé ne rencontre pas l'acceptabilité sociale à l'heure actuelle, même si on sait qu'il y a des intervenants qui sont pour, mais il y en a quand même une bonne proportion qui sont contre.

3790 Et ça va causer des impacts importants en termes de conflits d'usages, de bruit et de poussière le long du tracé.

Donc on recommande!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, «Recommandation»)

3795 **FIN DE LA LECTURE (Page 17, «Recommandation», fin)**

3800 Concernant les Premières Nations, c'est un autre élément qui nous touche beaucoup. Les intervenants des nations concernées l'ont très bien nommé durant leur passage, donc je ne vais pas répéter, mais on juge essentiel que!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, «Recommandation»)

PAR LA PRÉSIDENTE :

3805 Votre temps s'écoule rapidement!

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

3810 OK, j'achève.

Les autres aspects, en fait, c'est le plan de restauration et les garanties financières.

En fait, souvent les impacts sont très importants, les risques sont aussi très importants et souvent, les garanties financières sont insuffisantes en regard des risques posés.

3815

On sait que l'initiateur d'Arianne Phosphate prévoit déposer quarante millions (40 M\$) sur trois (3) ans à titre de garanties financières, et on sait qu'il y a eu depuis 2008 au Québec, il y a eu douze (12) déversements importants qui ont causé des dommages qui se sont ajoutés au passif environnemental du Québec.

3820

Donc nous, on considère que c'est vraiment important de s'assurer que les garanties financières soient revues à la hausse et soient vraiment balisées par le gouvernement, parce qu'à l'heure actuelle, le gouvernement se base beaucoup sur les chiffres donnés par l'industrie.

3825

Et on demande à la Commission de s'informer au sujet du rapport d'expert indépendant qui a été produit en lien avec le déversement catastrophique de la mine Mount Polley en Colombie-Britannique en août 2014. On vous a mis le lien dans le mémoire. On pense qu'il y a des recommandations là qui sont fort intéressantes pour mieux encadrer, en fait, toute la question de la gestion des risques de ces projets miniers là.

3830

Ensuite, on a de gros questionnements relativement aux risques économiques et financiers du projet.

3835

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 21, «Risques économiques et financiers du projet», 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «L'initiateur...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 21, «Risques économiques et financiers du projet», 1^{er} paragraphe, 7^e ligne, «... ou moins.»)

3840

Donc les scénarios sont pas adaptés à cette réalité-là, on juge nécessaire que ce soit revu et on recommande!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 21, «Recommandation»)

3845

FIN DE LA LECTURE (Page 21, «Recommandation», fin)

3850

Le suivi des impacts et les droits des citoyens, je vais aller très vite! Il y a plusieurs recommandations dans ce volet-là, mais ce qui nous paraît important, en fait, c'est que les comités de suivi soient davantage balisés, et on insiste depuis plusieurs années sur la nécessité de créer des comités de suivi crédibles, indépendants, compétents et bien financés et dont le mandat

premier serait d'assurer la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement des populations affectées.

3855 Il y a un projet de règlement actuellement qui découle de la réforme de la Loi sur les mines, on se penche là-dessus, et on trouve qu'actuellement, il est insuffisant, donc on souhaiterait que la Commission fasse des recommandations, parce qu'il en va de la bonne cohabitation de ce type de projet avec les citoyens concernés.

3860 Et bon, il y a tout un chapitre sur l'acceptabilité sociale que je vous laisserai le soin de lire, qui est peut-être plus général en fait.

3865 Mais en conclusion, en fait, le projet Ariane Phosphate, tel qu'il nous est présenté actuellement, comporte de nombreuses lacunes. La scission du projet notamment ne nous permet pas d'apprécier l'ensemble des impacts sociaux et environnementaux en cause, c'est pourquoi le projet nous paraît inacceptable dans sa forme actuelle.

Voilà, merci!

PAR LA PRÉSIDENTE :

3870 Merci madame Bernier. Monsieur Locat, est-ce que vous avez des questions?

PAR LE COMMISSAIRE :

3875 Bien premièrement, vous avez mentionné que vous aviez évalué un peu la rentabilité avec les prix à deux cent trente dollars la tonne (230 \$/t); là, vous avez mentionné un document que vous avez eu ou une étude, est-ce que vous avez mis ça en annexe à votre rapport, la source, l'information que vous avez utilisée pour établir le comparatif dans les coûts à la tonne?

3880 **PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :**

Bien en fait, ça a été mentionné par monsieur David lors des audiences.

PAR LE COMMISSAIRE :

3885 Mais je veux dire, dans le sens où vous dites que probablement juste un tiers serait vendu comme ça?

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

3890

Oui, bien, c'est une communication personnelle qu'on a reçue.

PAR LE COMMISSAIRE :

3895

OK. En fait, on a lu votre rapport, puis en fait, il est assez complet.

C'est surtout quand j'arrive vers la fin, parfois quand vous identifiez par exemple, il y a plusieurs mises en garde, je pense, que vous faites concernant des risques, mais j'aimerais voir, d'après vous, comment vous les avez qualifiées.

3900

Parce que vous dites par exemple, bon, entre autres, ça, c'est à la page 17 de la version qu'on a, vous dites «les risques d'effondrement des parois des mines à ciel ouvert», comme étant un danger. Puis là, vous citez l'exemple qui s'est passé dans l'Utah.

3905

D'après vous, est-ce que vous savez c'est quoi la fréquence de ces risques-là et est-ce qu'il y a des niveaux de risques qu'on peut juger acceptables?

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

3910

Bien en fait, vous voyez dans le rapport des experts sur Mount Polley, eux considèrent qu'on doit viser le risque zéro, parce qu'en fait, les conséquences sont vraiment très importantes.

Pour le cas de ce déversement-là, on parle de dommages de l'ordre de six cents millions (600 M\$), sans compter l'impact environnemental et social. Donc c'est six cents millions (600 M\$) juste pour nettoyer le gros des dégâts et colmater la brèche.

3915

Donc on pense qu'il faut tendre vers le risque zéro, et ça peut se faire en adoptant les meilleures pratiques possibles qui existent.

3920

PAR LE COMMISSAIRE :

Le risque zéro, on peut peut-être y tendre, comme vous le dites, mais est-ce que la société vit dans un risque zéro actuellement, d'après vous?

3925

Par exemple, vous utilisez souvent le terme, il n'est pas vraiment qualifié, donc j'aimerais ça si dans votre version finale, vous pouviez le qualifier un peu.

3930 Par exemple, on peut dire qu'il y a un risque, d'accord; après ça, la question qu'on se pose, bien, il est de quel niveau! Après ça, est-ce qu'il est acceptable, oui ou non!

Et c'est là après ça, on peut dire que s'il n'est pas acceptable, on peut prendre des actions, etc.

3935 Mais juste mentionner qu'il y a un risque sans aller plus loin, l'impression, on reste un peu sur notre appétit finalement. À savoir, oui, est-ce qu'on peut juste allumer un feu ou si ça vaut la peine vraiment de le regarder!

3940 Alors en version finale, si vous pouviez mettre peut-être plus de viande alentour de ces expressions-là pour les qualifier davantage. Ce serait mieux.

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

3945 C'est pas facile d'évaluer le risque en tant que tel d'un projet spécifique comme ça, ça demande des études vraiment approfondies.

Notamment, on n'a rien trouvé, dans tous les documents sur la topographie en fait du secteur, qui nous permettrait d'évaluer si jamais il y a une rupture et un déversement, vers où ça s'écoulerait, en quelle quantité, à quelle vitesse, sur quelle distance. Donc c'est tous des éléments qui sont nécessaires et dont on dispose pas actuellement pour se faire une idée sur le risque.

3950 Mais effectivement, on pourrait le qualifier davantage.

PAR LE COMMISSAIRE :

3955 Vous faites beaucoup d'appréciations sur les risques environnementaux, soit pour la poussière, le bruit, etc., donc vous parlez de normes, de critères. Quand vous parlez de charges, est-ce que vous connaissez des normes qui sont établies sur des charges sur l'environnement et non pas sur des concentrations?

3960 Est-ce que vous avez des exemples où les gens ont utilisé des charges comme conditions d'exploitation plutôt que des concentrations?

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

3965 J'ai pas d'exemple en tête actuellement, mais certainement que ça existe, parce qu'il y en a dans la littérature. Mais là comme ça, je ne pourrais pas vous les dire.

Mais par contre, je vais me renseigner auprès des sources qui sont compétentes.

3970 **PAR LE COMMISSAIRE :**

3975 Autre chose! Vous faites plusieurs commentaires sur les problèmes que vous identifiez qui sont réels, la question qu'on se pose quand on lit ça, on dit oui, on a quand même des gens, j'ai posé la question semblable un peu plus tôt, il y a quand même donc des gens au ministère de l'Environnement qui, si vous regardez les réponses, les échanges entre le promoteur, bon, et le ministère et les personnes-ressources des différents ministères, il y a quand même une quantité d'informations. On voit qu'il y a quand même des gens qui sont au courant des différentes problématiques. C'est pas parfait, là.

3980 Quel est le degré de confiance que vous avez, vous, dans ces gens-là qui sont un peu en charge de gérer ça?

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

3985 Ah bien, j'ai pleine confiance en les gens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Seulement, c'est un ministère, il faut le savoir, qui s'effrite d'année en année, de budget en budget, qui perd une grande quantité de son financement à chaque budget depuis sa création.

3990 Donc il manque de plus en plus de ressources pour effectuer correctement le travail qu'il devrait avoir à faire, c'est-à-dire de s'assurer du respect des normes environnementales un peu partout sur le territoire. C'est un problème majeur. Et je pense que les gens du ministère seraient assez d'accord avec moi là-dessus. C'est vraiment pas du point de vue de la compétence, parce que je pense que la compétence, elle est là.

3995 Et si on finançait adéquatement ce ministère-là qui est pas mal le parent pauvre de la fonction publique québécoise, on pourrait avoir en fait vraiment un encadrement beaucoup plus adéquat des différents projets. C'est plus à ce niveau-là.

4000 **PAR LE COMMISSAIRE :**

4005 Et peut-être, d'après ce que vous dites, vous avez considéré différents sites miniers, ce serait peut-être bien que vous commentiez un peu d'abord sur ces aspects-là que vous dites de suivi.

Parce que dans le fond, ce que vous semblez dire, c'est que oui, on a des règlements, c'est une question de suivi, si je comprends bien, de surveillance?

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

4010 Bien, c'est une question de surveillance, mais c'est une question de capacité d'action aussi. Il y a les deux (2) aspects en fait.

4015 On voit que dans le cas de Malartic, bon, on sait que c'est différent parce que c'est près d'un milieu habité. Grâce au fait que c'est près d'un milieu habité, il y a eu davantage de plaintes, parce que c'est beaucoup par les plaintes que ça fonctionne, malheureusement, et quand c'est un peu éloigné, bien il va y en avoir moins de plaintes, on peut s'attendre à ça, parce que les gens sont moins directement touchés.

4020 Donc il y a eu un nombre quand même très important de plaintes depuis 2008, de l'ordre de mille cinq cents (1500), je n'ai pas le chiffre exact sous les yeux. Et cent cinquante-sept (157) avis d'infraction qui ont été émis pour des dépassements de normes, sans aucune conséquence pour la minière à Malartic.

4025 On sait que c'est le cas, c'est pas mal la norme actuellement, puis avec le type de projet qui se développe, le peu de financement des ministères aptes à gérer tout ça, on pense pas que ça va aller en s'améliorant, à moins d'un resserrement très important.

PAR LE COMMISSAIRE :

4030 Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4035 Merci madame Bernier.

Alors c'était notre dernière intervenante ce soir.

Est-ce qu'il y a des demandes de rectification? On me fait signe que non.

4040 Alors dans ce cas-là, je vous remercie tous, ceux et celles qui ont présenté des mémoires ce soir.

La Commission va reprendre les audiences demain après-midi ici même à compter de treize heures.

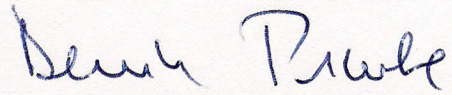
4045 Merci et bonne soirée.

4050

SÉANCE AJOURNÉE AU 27 MAI 2015 À TREIZE HEURES (13 H)

4055

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



DENISE PROULX, s.o.

4060